

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE -
Approbation du procès-
verbal du 24 mars 2021.**

==

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
16/06/21

Date d'affichage :
16/06/21

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votants : 73

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 23 juin 2021 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERLOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GARDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, Mme Aïssata SOW, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Denis LIESSE, M. Hervé LEGRAIN suppléant de M. Hugues DEMAREST, M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Agnès POTEL représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Louis SAPHORES, M. Ghislain HENRION représenté(e) par M. Jean-Marie ACCART, Mme Béatrice BERTEAUX représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par M. Fabien BLONDEL, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Monique BRY, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, M. Grégoire BONO représenté(e) par M. Michel BONO.

Absent(e)(s) :

M. Damien SEBBE, M. Elie BOUTROY, Mme Agnès MAUGER.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Le procès-verbal de la réunion du 24 mars 2021 vous ayant été distribué, je vous prie de bien vouloir me faire connaître si quelqu'un, parmi vous, à des observations à présenter et, dans le cas contraire, de bien vouloir l'approuver.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 2 absentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir): Julien CALON, Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20210623-53268-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28 juin 2021

Publication : 28 juin 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 24 MARS 2021

La Présidente de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois certifie que les Membres du Conseil communautaire ont été régulièrement convoqués en application des dispositions de l'article L.2121.10 du code général des collectivités territoriales, le 17 mars 2021, pour examiner les questions figurant à l'ordre du jour ci-après, et que la convocation correspondante a été également affichée du 17 mars 2021 au 25 mars 2021.

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|-----------|------------------------------|--|
| 1 | CONSEIL COMMUNAUTAIRE | Election d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire. |
| 2 | CONSEIL COMMUNAUTAIRE | Approbation du procès-verbal du 17 février 2021. |
| 3 | FINANCES | Budget primitif principal pour l'exercice 2021 - Fiscalité - Vote des taux - Attribution de compensation - Dotation de solidarité communautaire - Approbation. |
| 4 | FINANCES | Attribution de subventions à divers organismes et associations dans le cadre du budget primitif pour l'exercice 2021. |
| 5 | FINANCES | Budget annexe Eau Potable - Budget primitif pour l'exercice 2021. |
| 6 | FINANCES | Budget annexe Assainissement - Budget primitif pour l'exercice 2021 - Approbation. |
| 7 | FINANCES | Budget annexe Circuit - Budget primitif pour l'exercice 2021 - Approbation. |
| 8 | FINANCES | Budget annexe lotissement de Clastres - Budget primitif pour l'exercice 2021 - Approbation. |
| 9 | FINANCES | Modification de la grille tarifaire 2021 - Pôle Mécanique La Clef des Champs. |
| 10 | FINANCES | Tarifs de l'Ecole de musique. |

- | | | |
|----|--|--|
| 11 | MARCHES | Création d'un groupement d'autorités concédantes et principe du recours à une concession de service de mobilier urbain. |
| 12 | ENVIRONNEMENT | Mise en œuvre d'une convention d'assistance technique et financière entre l'Association d'Insertion du Pays Saint-Quentinois et la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois. |
| 13 | DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE | Signature de la convention d'objectifs et de moyens - Partenariat entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et l'ADERMAS. |
| 14 | FINANCES | Fonds de concours à destination des communes de moins de 10 000 habitants - Programmation 2021 (1ère partie). |
| 15 | EAU ET ASSAINISSEMENT | Contrat de concession pour l'exploitation des infrastructures d'assainissement de l'ex Syndicat d'Assainissement de la Vallée Clastroise - Avenant n°2 - Prolongation de six mois. |
| 16 | CONSEIL COMMUNAUTAIRE | Urbanisme - Convention d'organisation de l'instruction des autorisations du droit des sols - délégations de signature. |
| 17 | AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE | Projet de modernisation du parc éolien de la Clef des Champs. |
| 18 | AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE | Parc des Autoroutes - Constitution d'une servitude de passage de canalisation souterraine sur plusieurs propriétés privées au profit de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois. |
| 19 | EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT | Renouvellement de la délégation de compétence en matière d'aides au logement pour la période 2021-2026. |
| 20 | EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT | Reconduction du régime d'aides à la rénovation énergétique des logements privés. |

- | | | |
|----|--------------------------------------|---|
| 21 | EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT | Approbation des bénéficiaires du Bonus Energie. |
| 22 | EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT | Participation de l'Agglomération au Fonds de Solidarité pour le Logement de l'Aisne. |
| 23 | POLITIQUE DE LA VILLE | Contrat de Ville 2021 - Programmation 2021 - Subventions sollicitées auprès de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois. |
| 24 | DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE | Attribution de subventions dans le cadre du "CASQ ARTISANS". |
| 25 | TOURISME | Convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et l'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois. |
| 26 | ADMINISTRATION GENERALE | Rapport de mutualisation 2020. |
| 27 | PERSONNEL | Recrutement d'animateurs saisonniers en contrat d'engagement éducatif. |
| 28 | PERSONNEL | Remboursement des frais de mission aux agents et élus. |
| 29 | PERSONNEL | Modification du tableau des effectifs. |
| 30 | CONSEIL COMMUNAUTAIRE | Compte rendu des opérations effectuées par Madame la Présidente en vertu de sa délégation. |

PROCES – VERBAL

Le mercredi 24 mars 2021,

Le Conseil communautaire s'est réuni à 18h00 sur la convocation et sous la présidence de Mme Frédérique MACAREZ, Présidente.

Sont présents :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDROY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, M. Frédéric ALLIOT, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CARAMELLE, Mme Najla BEHRI, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE, M. Hervé LEGRAIN suppléant de M. Hugues DEMAREST, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS.

Sont excusés représenté(e)s :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, M. Luc COLLIER représenté(e) par M. Jean-Marc WEBER, M. Damien SEBBE représenté(e) par M. Jérôme LECLERCQ, M. Damien NICOLAS représenté(e) par M. Sylvain VAN HEESWYCK, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, M. Roger LURIN représenté(e) par M. Denis LIESSE, M. Paul PREVOST représenté(e) par M. Michel BONO.

Absent(e)(s) :

Mme Aïssata SOW, Mme Aïcha DRAOU.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Nombre de Conseillers en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 68

Nombre de Conseillers votants : 68

Délibération 1

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Election d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire.

Rapporteur : Mme la Présidente

Conformément aux prescriptions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu pour le Conseil communautaire de procéder à la désignation d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire.

*

Il s'agit d'élire le secrétaire et le secrétaire auxiliaire. Je vous propose de désigner Louis SAPHORES comme secrétaire et Fanny DEBOUDT comme secrétaire auxiliaire. Notre Directrice générale des services étant « cas contact », est donc absente aujourd'hui. On va passer au vote.

Le scrutin est presque clos. Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : Mme Colette BLERIoT, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, Mme Aïssata SOW, Mme Mélanie MASSOT, Mme Aïcha DRAOU, M. Roger LURIN, M. Denis LIESSE.

Délibération 2

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Approbation du procès-verbal du 17 février 2021.

Rapporteur : Mme la Présidente

Le procès-verbal de la réunion du 17 février 2021 vous ayant été distribué, je vous prie de bien vouloir me faire connaître si quelqu'un, parmi vous, a des observations à présenter et, dans le cas contraire, de bien vouloir l'approuver.

*

Mme MACAREZ – Il s'agit de l'approbation du procès-verbal de la dernière séance. Vous avez le dossier qui vous a été envoyé. Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ? Oui. Monsieur CALON.

M. CALON – Oui bonjour à tous, bonjour à toutes. Juste page 25 ligne 27 de mon intervention il est indiqué dans le compte-rendu : « autant sur des femmes » et c'était : « autocensure des femmes ». Voilà merci.

Mme MACAREZ – Très bien, entendu. Nous allons le rectifier. D'autres remarques ? Non. Nous allons voter. Le scrutin est presque clos, je ne sais pas si tout le monde s'est enregistré.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 72 voix pour, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Absent(e)s : M. Jean-Louis GARDON, Mme Aïssata SOW, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS.

Arrivée de Monsieur Xavier BERTRAND

Arrivée de Madame Aïssata SOW

Arrivée de Madame Aïcha DRAOU

Délibération 3

FINANCES

Budget primitif principal pour l'exercice 2021 - Fiscalité - Vote des taux - Attribution de compensation - Dotation de solidarité communautaire - Approbation.

Rapporteur : Mme la Présidente

La présentation du budget a été précédée par l'examen du débat d'orientation budgétaire lors de la séance du conseil du 17 février 2021.

Le corps du rapport est développé ci-après.

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2021 se décompose en opérations réelles comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	18 391 687,00	20 856 974,00
Section de fonctionnement	71 284 350,00	68 819 063,00
Total	89 676 037,00	89 676 037,00

Les opérations d'ordre s'élèvent pour leur part à :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	10 277 310,00	7 812 023,00
Section de fonctionnement	3 034 713,00	5 500 000,00
Total	13 312 023,00	13 312 023,00

Ce qui donne au total les sommes suivantes :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	28 668 997,00	28 668 997,00
Section de fonctionnement	74 319 063,00	74 319 063,00
Total	102 988 060,00	102 988 060,00

I – La section d'investissement

A – DEPENSES

a) *Les dépenses d'équipement*

a-1) Les enveloppes

Les enveloppes seraient réparties de la façon suivante :

Patrimoine communautaire	7 924 562,90
Aménagement du territoire – Habitat- Transport - ZAE	2 676 087,00
Environnement – Déchets ménagers	1 042 187,74
Développement économique	311 000,00
Eau pluviale – voirie – réseaux divers	3 323 956,36
	15 277 794,00

Ces enveloppes n'intègrent pas les dépenses relatives à la dette et aux écritures d'ordre concernant notamment les travaux en régie, les subventions transférées et les reprises sur provisions.

La liste établie ci-dessus est susceptible d'être modifiée dans le temps afin d'intégrer les éventuelles opérations qui deviendraient inévitables. Par ailleurs, comme par le

passé, des financements extérieurs seront recherchés afin de réduire au mieux la quote-part restant à la charge de la Communauté d'Agglomération.

b) Les subventions d'équipement

Elles s'élèvent à 3 025 452 € et seront versées à l'USEDA, des bailleurs publics et privés, des communes, la SEDA et divers bénéficiaires dans le cadre de l'Aide à l'artisanat.

c) *Le remboursement en capital des emprunts*

Le remboursement en capital des emprunts, s'élève à 5 579 180 €.

B – RECETTES

a) *Les subventions*

Les subventions escomptées par la Communauté d'Agglomération, notamment de l'Etat, de la Région, du Département pour financer les opérations d'équipement 2021 sont de 3 502 048 € dont 823 440 € de reports. Ce montant comprend uniquement les recettes certaines.

b) *L'emprunt*

1- Le besoin d'emprunt compte tenu des investissements prévus et de la capacité d'autofinancement est de 9 046 552 €.

2- Cet emprunt nécessaire à l'équilibre du budget ne sera pas mobilisé pour ce montant si des subventions complémentaires sont obtenues au cours de l'exercice.

c) *Autres recettes d'investissement non affectées*

Au titre des autres recettes d'investissement non affectées, il est à noter le Fonds de Compensation de la T.V.A pour un montant de 2 063 000,00 €, avec un report de 2 096 307 € soit 4 159 307 € et les avances remboursables de la SEDA pour 1 500 000 €.

II – La section de fonctionnement

La section de fonctionnement qui s'élève à 74 319 063 € en recettes et en dépenses, se décompose de la façon suivante :

A – DEPENSES

	Libellé	2021
011	Charges à caractère général	9 051 286,00
012	Charges de personnel	24 046 310,00
014	Atténuation de produits	14 480 821,00
65	Autres charges de gestion courante	19 458 706,00
66	Charges financières	879 280,00
67	Charges exceptionnelles	902 660,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	5 500 000,00
	TOTAL	74 319 063,00

a) *Les dépenses de personnel*

Les dépenses de personnel, hors frais annexes, s'élèvent à 24 046 310,00 € contre 22 049 910,00 € au budget primitif 2020.

Ces dépenses tiennent compte du glissement vieillesse technicité, des départs en retraite, de l'impact de la réglementation sur l'évolution des grilles de rémunération.

La nouvelle répartition des moyens mutualisés entraîne une modification des montants relatifs au personnel.

L'année 2021 est marquée par la réorganisation administrative dans le cadre de la mutualisation descendante des services avec la création de services communs qui ont un impact sur les effectifs de la Communauté d'Agglomération (+ 34 agents au 1^{er} février, + 30 agents au 1^{er} mars). Cette augmentation des effectifs aura pour incidence une hausse au niveau du remboursement de l'Agglomération par la ville de Saint-Quentin.

Par ailleurs une enveloppe annuelle de 6 000 € est créée pour les frais de représentation du Directeur Général des Services et des Directeurs Généraux Adjointes.

Cette enveloppe sera utilisée au fur et à mesure de l'engagement des dépenses sur la base des frais supportés personnellement par le DGS et les DGA.

b) *Les subventions versées*

Les subventions de fonctionnement versées s'élèvent à 10 614 926 € dont 6 478 000 € à ST-QUENTIN Mobilité, 1 352 269 € à Récréa, 720 000 € à ANDIGO, 563 000

€ à l'Office du Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois et 450 800 € à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Saint-Quentinois.

B - RECETTES

	Libellé	2021
013	Atténuation de charges	108 500,00
70	Produits des services, du domaine, ventes diverses	8 253 950,00
72	Travaux en régie	50 000,00
73	Impôts et taxes	49 252 783,00
74	Dotations et participations	11 859 357,00
75	Autres produits de gestion courante	1 739 460,00
77	Produits exceptionnels	738 186,00
78	Reprises sur provision	2 316 827,00
	TOTAL	74 319 063,00

a) *Les ressources propres à la Communauté d'Agglomération*

Les produits des diverses redevances perçues par la Communauté d'Agglomération dans le cadre des activités rendues aux usagers et au titre de l'occupation de son domaine ont été estimés prudemment compte tenu de la faible lisibilité quant à l'évolution de la crise sanitaire.

b) *Les dotations de l'Etat*

La dotation globale de fonctionnement (DGF) : La répartition des dotations en loi de finances 2021 aboutit à une minoration de 0,9 % de la DGF des EPCI. La dotation d'intercommunalité progresserait de 1,9 % alors que la dotation de compensation serait minorée de 1,81 %. Le montant estimé de cette dotation pour 2021 est de 7 761 992 €, 743 685 € pour la dotation d'intercommunalité et 7 018 307 € pour la dotation de compensation soit au total – 138 008 € par rapport au BP 2020.

La dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle a été prévue en légère baisse par rapport à 2020 2 838 200 €.

La dotation générale de décentralisation : le montant de cette dotation a été estimé à 226 500 € pour 2021 soit un montant équivalent à celui inscrit au budget primitif 2020.

c) *Les impôts et taxes autres que la fiscalité directe*

Le produit global attendu au titre des autres impôts et taxes est légèrement inférieur à celui de 2020.

Ainsi le versement mobilité a été revu à la baisse en 2021 3 690 000 € compte tenu du réalisé 2020 impacté par la crise sanitaire.

Les impôts économiques, taxe sur les surfaces commerciales 1 505 300 €, imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau 612 500 € ont été calés sur les produits réels de 2020 sauf la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises pour laquelle les services fiscaux ont transmis une prévision pour 2021 (4 839 595 €).

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : 1 080 158 € ont été inscrits pour 2021.

Le fonds national de garantie individuelle des ressources identique depuis 2019 a été reconduit à 5 085 000 € pour 2021.

III – Le produit de la fiscalité directe locale – Vote des taux

La CASQ risque d'être impactée par les réformes des impôts dits de production.

La loi de finances 2021 prévoit des dispositions en faveur des entreprises.

Ainsi le taux maximum de contribution sur la valeur ajoutée des entreprises maximum passe de 1,5 % à 0,75 %. La progressivité du taux a été diminuée de 50 %.

Par ailleurs le seuil du plafonnement à la valeur ajoutée a été abaissé 2 2 % au lieu de 3 % auparavant.

La compensation qui devrait être versée par l'Etat aux collectivités concernées n'est pas connue à ce jour.

En outre la loi prévoit la réduction de 50 % des valeurs locatives de foncier bâti et de cotisation foncière des entreprises des locaux industriels.

Les pertes de recettes pour les collectivités territoriales concernées résultant de cette mesure seront compensées par l'Etat.

Pour les EPCI la compensation sera égale à la base nette perdue de la taxe multipliée par le taux de 2020.

Pour 2021, en sus du dégrèvement total de taxe d'habitation prévu en faveur des ménages dont les revenus fiscaux de référence sont inférieurs aux seuils fixés par la loi, va s'appliquer la seconde partie du dispositif de dégrèvement, sans condition de ressources, à hauteur de 30 % de la taxe pour ceux qui la payaient encore.

En 2021 la Communauté d'Agglomération du saint-quentinois ne devrait plus percevoir de taxe d'habitation sur les résidences principales et recevrait en contrepartie un produit de TVA.

Cette part transférée de TVA devrait correspondre au produit de taxe d'habitation sur les résidences principales perdu par la Communauté d'Agglomération du saint-quentinois majoré du montant de l'allocation compensatrice de taxe d'habitation et des rôles supplémentaires de taxe d'habitation 2018, 2019, 2020.

La Communauté d'Agglomération du saint-quentinois continuera à percevoir de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires 256 000 € en 2020.

Les taux de taxe d'habitation sont gelés par la loi jusqu'en 2022 à leurs montants de 2019 (9,39 % pour la CASQ). A priori les produits prévisionnels 2021 de taxe d'habitation sur les résidences secondaires ne seraient pas intégrés dans le calcul du produit fiscal à taux constant mais figureraient dans l'équation des taxes locales attendues pour 2021.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil, pour assurer l'équilibre du budget, de décider pour 2021 de voter les taux d'imposition suivants :

Taxes	Taux	Lissage
Taxe d'habitation	9,39 %	/
Taxe foncière bâtie	2,57 %	
Taxe foncière non bâtie	3,78 %	
Cotisation foncière des entreprises	26,98 %	12 ans à compter de 2017
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	14,21 %	5 ans à compter de 2017 Territoire ex CA de Saint-Quentin
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	13,71 %	5 ans à compter de 2017 Territoire ex CC de Saint-Simon

IV – Les attributions de compensation

A – Communes versant une attribution de compensation à la Communauté d'Agglomération

ANNOIS	1 640,40 €
BRAY-SAINT-CHRISTOPHE	46,40 €
CASTRES	4 109,42 €
CONTESCOURT	3 517,30 €
CUGNY	3 058,16 €
ESSIGNY-LE-PETIT	7 251,24 €
FIEULAINÉ	11 938,13 €
FONSOMME	5 299,59 €
GRUGIES	30 409,16 €
HAPPENCOURT	1 113,32 €
HOMBLIERES	31 091,52 €
LESDINS	27 934,30 €
MESNIL-SAINT-LAURENT	6 488,69 €
OLLEZY	448,64 €
OMISSY	14 843,96 €
REMAUCOURT	14 689,68 €

Les attributions seront titrées annuellement

B – Communes bénéficiant d'une attribution de compensation par la Communauté d'Agglomération

ARTEMPS	2 537,92 €
AUBIGNY-AUX-KAISNES	12 343,24 €
CLASTRES	1 917,00 €
DALLON	12 142,72 €
DURY	16 760,48 €
FAYET	53 925,94 €
FLAVY-LE-MARTEL	43 011,76 €
FONTAINE LES CLERCS	775,28 €
FONTAINE-NOTRE-DAME	27 996,80 €
GAUCHY	3 471 522,97 €
HARLY	551 501,51 €
MARCY	42 409,00 €
JUSSY	270 405,00 €
MONTESCOURT-LIZEROLLES	106 917,12 €
MORCOURT	460 361,58 €
NEUVILLE-SAINT-AMAND	67 624,40 €
ROUVROY	25 227,26 €
SAINT-QUENTIN	7 161 695,89 €
SAINT-SIMON	3 952,16 €
SERAUCOURT-LE-GRAND	108,96 €
SOMMETTE-EAUCOURT	2 244,12 €
TUGNY-ET-PONT	19 843,40 €
VILLERS-SAINT-CHRISTOPHE	296,08 €

Les attributions dont le montant est inférieur ou égal à 30 000 € seront versées annuellement (mars)

Les attributions dont le montant est compris entre 30 001 € et 150 000 € seront versées bi annuellement (mars et septembre)

Les attributions dont le montant est supérieur à 150 001 € seront versées mensuellement.

V – La dotation de solidarité communautaire

La dotation de solidarité pour l'année 2021 par commune est la suivante :

ANNOIS	7 434 €
ARTEMPS	7 393 €
AUBIGNY-AUX-KAISNES	5 089 €
BRAY-SAINT-CHRISTOPHE	3 000 €
CASTRES	6 048 €
CLASTRES	12 811 €
CONTECOURT	3 000 €
CUGNY	12 189 €
DALLON	8 054 €
DURY	5 441 €
ESSIGNY-LE-PETIT	7 130 €
FAYET	8 333 €
FIEULAINE	6 615 €
FLAVY-LE-MARTEL	30 937 €
FONSOMME	10 429 €
FONTAINE LES CLERCS	5 329 €
FONTAINE NOTRE DAME	8 868 €
GAUCHY	160 775 €
GRUGIES	24 250 €
HAPPENCOURT	3 367 €
HARLY	23 189 €
HOMBLIERES	27 459 €
JUSSY	19 069 €
LESDINS	16 867 €
MARCY	3 793 €
MESNIL-SAINT-LAURENT	8 444 €
MONTESCOURT-LIZEROLLES	28 884 €
MORCOURT	6 426 €
NEUVILLE-SAINT-AMAND	14 307 €
OLLEZY	4 063 €
OMISSY	14 017 €
REMAUCOURT	6 629 €
ROUVROY	7 059 €
SAINT-QUENTIN	946 041 €
SAINT-SIMON	12 048 €
SERAUCOURT-LE-GRAND	15 765 €
SOMMETTE-EAUCOURT	4 137 €
TUGNY-ET-PONT	5 780 €
VILLERS-SAINT-CHRISTOPHE	9 069 €

La dotation de solidarité communautaire sera versée en octobre.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le projet de budget tel qu'il lui est présenté pour l'exercice 2021, et conformément aux dispositions de l'article L.2312.2 du code général des collectivités territoriales, de voter les crédits par chapitre dans le cadre de la présentation par nature ;

2°) a) de décider que les emprunts peuvent être automatiquement réalisés, conformément au programme globalisé d'emprunts 2021, et dans la limite des prévisions du budget du présent exercice, ceci en application des dispositions de la délibération du Conseil de communauté du 10 juillet 2020 ;

b) de retenir les taux d'imposition suivants :

- taxe d'habitation : 9,39 % taux gelé par la loi jusqu'en 2022 ;
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 2,57 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 3,78 % ;
- cotisation foncière des entreprises : 26,98 % (taux cible, lissage de 12 ans à compter de 2017) ;
- taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 14,21 % sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et 13,71 % sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Saint-Simon.

c) de fixer le montant annuel relatif aux frais de représentation à 6 000 € pour le Directeur Général des Services et les directeurs Généraux et d'autoriser leur utilisation dans les conditions prévues au présent rapport ;

3°) de fixer les montants de l'attribution de compensation suivant la répartition ci-dessus ;

4°) d'approuver les montants de la dotation de solidarité communautaire comme indiquée ci-dessus.

*

Mme MACAREZ – Il s'agit de la présentation du budget primitif pour l'année 2021, de la fiscalité, du vote des taux, des attributions de compensation, de la dotation de solidarité communautaire, en vue de leur approbation. C'est évidemment une délibération importante puisqu'il s'agit du vote du budget. Le premier budget du mandat, vous le savez, dans un contexte totalement inédit et je dirais instable. Le premier élément, c'est la crise sanitaire. La crise sanitaire et la crise économique aussi qu'elle engendre, avec une récession record qui a été enregistrée en 2020. Cela rebat complètement les cartes de la situation financière des collectivités. Selon une enquête qui a été faite par l'Association des Maires de France en février 2021 plus d'un établissement public de coopération intercommunale sur 5 anticipe une baisse de son investissement cette année. La situation que nous connaissons sur le plan sanitaire, nous le vivons chaque jour, ne s'améliore pas au fil des semaines et a évidemment des incidences et des impacts sur le budget de la Communauté d'agglomération, puisqu'elle risque de dégrader nos capacités d'épargne et d'autofinancement, au regard à la fois, de la baisse des recettes, mais aussi de la montée des dépenses. Il est évidemment très difficile de savoir à quel moment dans l'année nous allons sortir de cette situation, pouvoir ouvrir

l'ensemble de nos services dans des conditions normales. Est-ce que ce sera au premier semestre ? Aujourd'hui, nous ne sommes pas capables de le dire, et les jours heureux qui nous avaient été promis par le Président de la République paraissent encore bien loin. Quelles sont les conséquences de cette crise sanitaire sur le budget de la collectivité ? Il y a d'abord des dépenses supplémentaires qui sont liées à la pandémie, achat de masques pour protéger le personnel, des frais de nettoyage plus importants sur un certain nombre d'espaces publics, une volonté de notre part de pouvoir accompagner le secteur économique avec des aides supplémentaires notamment aux entreprises, des pertes de recettes qui sont dues aussi à la fermeture des services ou au ralentissement économique. Deux exemples : le versement transport qui se contracte et qui est important puisque c'est une recette qui avoisine les 4 millions d'euros, c'est aussi la taxe de séjour, c'est également la fermeture des services. Pour la plupart de nos services, on en parlera au fil des délibérations, on voit bien qu'on est obligé de s'adapter et qu'il y a même les services qui sont totalement fermés. Dans un autre domaine puisque nous avons plusieurs budgets, je peux donner l'exemple du budget assainissement, où nous savons que sur les boues d'épuration, le contexte sanitaire pose aussi un certain nombre de questions. On pourrait avoir un surcoût de 250 000 euros, qui fera l'objet d'une discussion, sans doute, avec notre prestataire. Ça c'est le premier élément : la crise sanitaire, ses impacts, jusqu'à combien en euros, jusqu'à quand, personne ne sait le dire, donc il faut être prudent dans ce domaine.

Deuxième élément du contexte que nous avons : c'est la réforme fiscale. Il y a aussi de grands changements, un grand chambardement au niveau des recettes des collectivités, ça touche les communes, mais ça touche aussi les intercommunalités dès cette année. Première réforme c'est : la réforme de la taxe d'habitation jusqu'en 2023 et la deuxième réforme c'est la réforme des impôts de production. Sur la réforme des impôts de production, nous n'avons pas encore tous les atterrissages qui seraient donnés par les services fiscaux sur le niveau de compensation et le niveau de recettes que cela touche. On a eu des premières simulations pour la CFE de l'ordre de 1 200 000 euros, on a eu des simulations sur la taxe foncière sur les propriétés bâties qui est estimée à peu près à 100 000 euros mais pour le moment, sur la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, nous n'avons aucun élément. Ça fait quand même déjà deux sujets d'importance qui ne rendent pas les choses faciles pour la préparation de ce budget.

Troisième élément, on l'a rappelé je crois au moment de la discussion qui s'est faite au débat d'orientation budgétaire, la Communauté d'agglomération a perdu beaucoup des dotations d'État ces dernières années, 4,6 millions à peu près entre 2012 et 2020. C'est évidemment de l'argent dont on est privé pour le territoire et la réduction continue dans une moindre mesure, mais elle continue quand même cette année, puisqu'on va enregistrer à nouveau une baisse de 181 000 euros de dotations. 181 000 euros de moins dans le budget, ça ne facilite pas non plus notre travail pour le budget qui est à constituer et le service public. C'est comme ça que l'on a dû préparer et travailler ce budget avec des séances de travail bien fournies, et je remercie tous les élus du groupe de travail du budget qui nous ont accompagnés en ce sens, à la fois Xavier BERTRAND, Alain RACHESBOEUF, Jérôme LECLERCQ, Jean-Michel BERTONNET, Jean-Marc WEBER, Bernard DESTOMBES, Luc COLLIER, Sylvain VAN HEESWYCK et Christian MOIRET, avec lesquels on s'est retrouvés à de nombreuses reprises au sein de la Communauté d'agglomération. Je remercie aussi l'ensemble du staff administratif, qui a été particulièrement mobilisé et sur qui je peux compter, Sophie HENNIAUX, Fanny DEBOUDT, Hélène OPIOLA, Arnold CAUTERMAN et notre directeur financier Xavier RIBANT qui a été plus que très mobilisé ces dernières semaines pour préparer dans ces conditions ce budget un peu particulier. Je voulais aussi vous indiquer et

vous le savez, pour notamment les élus et les maires qui participent à la conférence des maires, que l'on est sur une année de construction d'un certain nombre d'outils qui sont importants. Il y a la préparation du budget mais il y a aussi d'autres éléments extrêmement intéressants qui nous occupent sur l'année 2021, comme le pacte de gouvernance que nous avons voté ici-même le mois dernier. Hier soir se tenait la première réunion qui était liée à l'accompagnement juridique pour les communes. C'est un sujet qui est intéressant et ce travail-là va se poursuivre dans les semaines qui viennent. Nous avons également le travail de mise en commun des services, ce qu'on appelle la mutualisation, qui nous aide aussi sur le plan budgétaire. C'est un très lourd travail, parce qu'il faut bien le mener, il faut faire les meilleurs choix pour l'efficacité du service et pour faire en sorte que les collaborateurs s'y retrouvent. Troisième élément, l'audit prospectif et financier qui a bien démarré désormais et qui va nous aider à construire les budgets du mandat dans leur entièreté, avec tous les éléments qui sont toujours en train de bouger au niveau des décisions de l'État et en ayant bien en tête que, quand la crise économique sera vraiment très importante il est aussi possible que nous percevions encore moins de la part de l'État puisque l'État a beaucoup dépensé. On est donc quand même sur un mandat qui est très particulier. Nous voterons le budget 2022 à la fin de l'année, ce qui veut dire que c'est vraiment une année extrêmement dense, mais c'est intéressant pour nous de mener de front l'ensemble de ces démarches. Au moment où l'on votera le budget, nous vous proposerons un pacte financier fiscal qui fait partie des documents-cadre qui sont obligatoires pour les intercommunalités et qui arrêtera la série des grandes démarches de construction de nos différents outils.

Voilà pour tout le travail qui est mené actuellement avec les élus et avec les services. D'ici là, tout au long de l'année, il est impératif que nous puissions avoir un budget sous contrôle, d'être extrêmement attentifs au quotidien, à l'arrivée des recettes et aux dépenses puisque l'on va voter aujourd'hui, mais qu'à un certain nombre de choses vont évoluer dans le courant de l'année ce qui ne nous facilite pas la tâche. Néanmoins, ce que je voulais aussi vous dire, c'est que c'est un budget important que nous présentons ce soir, qui réserve la part belle, à la fois aux investissements mais aussi au service public qui va continuer à vivre sur l'ensemble du territoire dans nos 39 communes et nous pouvons être fiers du travail qui est mené actuellement. Les investissements vont être très importants, 28,6 millions d'euros en section d'investissement, avec de nombreuses opérations. D'abord des travaux d'eaux pluviales dans les communes à hauteur de 2 millions d'euros que nous menons avec Jérôme LECLERCQ. On en parlera aussi tout à l'heure, mais ça c'est 2 millions d'euros au budget principal. La fin des travaux qui se feront au Parc d'Isle, à la Maison du Parc également, au budget nous avons 1,8 millions d'euros de fin d'opérations. La rénovation et l'extension de la piscine Jean Bouin, 3,8 millions d'euros sur cet exercice. Jean-Michel, on est prêts, l'eau est dans les bains, dans les grands « bouin » comme on pourrait dire, on attend les autorisations d'ouverture. Les équipements sportifs, 645 000 euros, ça concerne, je regarde Jean-Michel, la Bulle sur des travaux avant remise en service, et puis également des travaux dans les gymnases, la friche du Maréchal Juin, qui est très importante pour nous, pour le développement de l'enseignement supérieur, nous avons fait une inscription de 452 000 euros. Les aides au logement, là aussi on en parlera tout à l'heure au travers de plusieurs délibérations, 1,2 millions d'euros sont inscrits au budget, des travaux d'aménagement dans les zones industrielles avec Christian MOIRET, notamment sur la zone Saint-Lazare et sur la zone le Royeux, dans le domaine des déchets ménagers et assimilés. Jean-Marc, nous aurons des renouvellements de bacs roulants, de conteneurs et de composteurs, de même que de véhicules bennes, c'est important aussi de renouveler notre matériel, on a fait une inscription à hauteur de 560 000 euros environ, des travaux d'entretien au Marais d'Isle comme nous le faisons chaque année à hauteur de 240 000 euros et puis les aides à l'artisanat, nous avons une inscription, Colette, de 270 000 euros.

Je veux souligner au-delà de ces principes généraux, l'investissement important qui sera fait dans les communes et notamment dans le secteur rural avec la fin des travaux sur les voiries d'intérêt communautaire, qui concernent des ouvrages d'art cette année pour 675 000 euros ;

Les travaux de la fibre avec l'USEDA sur le secteur plus au sud à hauteur de 476 000 euros ;

Les travaux de lutte contre les coulées de boues 120 000 euros ; et puis on en parlera tout à l'heure puisqu'on aura une délibération vote, le fonds de concours avec Sylvain VAN HEESWYCK, 354 000 euros qui sont inscrits au budget 2021 pour cette politique publique.

Tout cela va concerner nos investissements, le programme est donc relativement chargé. L'Agglomération, c'est aussi des fonctions essentielles en lien avec des services du quotidien dans nos compétences spécialisées, 7,1 millions d'euros au budget sont inscrits cette année pour la politique des transports, avec notamment, un effort de renouvellement de la flotte, puisque sur la flotte de bus nous aurons un renouvellement en une année, Dominique FERNANDE, à hauteur de 30 %, ce qui est extrêmement important. Nous avons eu 6 bus arrivés en février, on en aura encore 4 neufs avant la fin de l'année sur le dernier trimestre ;

Le développement économique et l'attractivité du territoire qui vivent au travers de ce budget, à la fois par les aides directes aux entreprises et à l'artisanat les aides habituelles, mais aussi des aides exceptionnelles on réserve un budget pour cela, afin d'accompagner les entreprises dans cette période de crise. Également avec le soutien à la Maison de l'Emploi et de la Formation, puisque le budget qui y sera consacré s'élève à 450 000 euros, à l'insertion professionnelle puisque là aussi on aura des délibérations tout à l'heure en lien avec l'ADERMAS ou l'Association d'Insertion du Pays du Saint-Quentinois. Ce sont deux mentions importantes, que je relie à la fois au développement économique et à l'attractivité puisque dans le secteur du tourisme, la participation de la Communauté d'agglomération à l'Office de Tourisme s'élève à 563 000 euros. Je pourrais aussi parler des pompiers pour lesquels nous avons un engagement en plusieurs millions d'euros également ; de l'enseignement supérieur car avec Virginie ARDAENS nous sommes mobilisées. C'est vrai que malgré la crise sanitaire on arrive quand même à faire atterrir les projets et on est très heureux d'avoir l'arrivée de l'Institut d'Administration des Entreprises pour le mois de septembre 2021. Je pense que l'écho qui se fait au niveau des entreprises, il y a eu plusieurs réunions en visioconférence sur l'arrivée de cette IAE et auprès des lycées, est un écho positif et on peut être optimiste de cette ouverture, on arrive donc quand-même à aller au bout de ces projets malgré le contexte et on ne peut que s'en féliciter.

Sur le plan du développement durable, là aussi, nous sommes sur une année de construction avec beaucoup de projets qui vont démarrer, d'abord dans la réflexion, et puis après dans l'opérationnalité. L'étude d'optimisation des déchets, c'est extrêmement important en ce début de mandat, que l'on puisse se projeter compte tenu de l'évolution du cadre législatif, compte tenu de notre volonté de pouvoir investir dans ce domaine, compte tenu aussi de son impact sur l'écologie ou le développement durable. L'étude sera menée sur trois ans, puisque nous avons besoin d'être bien accompagnés sur le sujet, mais on aura déjà des évolutions du service normalement avant la fin de l'année, sur le tri sélectif sans doute, en lien avec le syndicat VALOR' AISNE, sur la possibilité de mettre plus de tri, soit dans les conteneurs, soit dans les sacs plastiques suivant le lieu où l'on habite dans la Communauté d'agglomération. Nous avons aussi un projet important qui s'appelle : « le projet alimentaire territorial », avec une étude qui est lancée et nous avons su, aujourd'hui, que nous étions retenus à l'appel à

manifestation d'intérêt, donc c'est une bonne nouvelle, le travail va se poursuivre.

Je pourrais aussi parler du schéma directeur des pistes cyclables qui est attendu, qui va nous offrir un cadre. Après, à disposition des différents maires des communes de pouvoir créer des lieux de pistes cyclables. Nous avons retenu le bureau d'étude et le premier comité de pilotage pourra se réunir dans les semaines qui viennent, donc c'est là aussi un projet qui avance.

Je pourrais parler de l'eau et de l'assainissement, fonction essentielle. On aura des budgets annexes, mais là aussi le travail qui est mené est celui du schéma directeur sur le sud du territoire. On a quelques démarches structurantes sur la question de l'eau, là où l'on peut encore se poser des questions, soit sur les modes de gestion, soit sur les investissements que nous voulons mener sur un certain nombre de lieux qui le méritent.

Et puis, je terminerai par une note positive parce qu'il faut aussi avoir cette note positive et je sais que les élus que vous êtes, vous avez la volonté d'agir pour vos concitoyens. Cette année, c'est l'année de l'arrivée de deux services importants pour la population, la piscine, qu'on aimerait ouvrir, qui permettra, un jour, à tous les enfants de pouvoir apprendre à nager, à tous les enfants du territoire, donc ça c'est quelque chose d'extrêmement positif, c'était un projet qui tenait à cœur des élus. Et puis, la fin des travaux sur le Parc d'Isle et la Maison du Parc, et là aussi, quand on voit la période que l'on vit, avoir des espaces de respiration c'est une chance sur un territoire comme le nôtre. La question est : quand est-ce que pour ces deux services nous pourrions avoir vraiment une entières des possibilités à montrer à la population dans des conditions réelles ? Dans le courant de l'année 2021 je l'espère, on verra si c'est encore plus tard, on va s'adapter au fur et à mesure. Voilà ce que je pouvais vous dire sur ce budget, qui est un budget vraiment dense, on ne va pas s'ennuyer cette année mes chers collègues. Place aux questions. Monsieur CALON.

M. CALON – Oui merci Madame la Présidente. La présentation d'un budget répond à des normes administratives précises et complexes qui sont difficilement compréhensibles par tout citoyen et même par tout élu non formé à cet exercice. Je pense qu'il serait possible de rendre plus accessible l'ensemble de ces informations pour nos citoyens et nos citoyennes, dans un souci de transparence car en tant qu'élus nous devons pouvoir expliquer aux habitants du territoire ce qui est fait avec leur argent. Alors comme vous l'avez dit, cet exercice budgétaire sera difficile, et avec vos services, vous nous présentez un budget sincère au regard de la situation et de la crise que nous vivons, alors j'ai plusieurs questions et remarques à vous adresser. Je constate page 133, une augmentation des dépenses de fonctionnement de 5 millions d'euros, j'aurais voulu en savoir plus sur le pourquoi de cette augmentation ? Page 141, dans les dépenses de fonctionnement sur les secteurs de l'énergie et du chauffage urbain on constate entre 2020-2021 une augmentation de plus 200 000 euros alors que lors de la présentation du plan climat air énergie territorial, on se réjouissait de diminuer la consommation d'énergie. Or, j'aimerais savoir pourquoi on a une dépense qui augmente aussi fortement ? Concernant le tableau de répartition des charges de fonctionnement sur le secteur sport et jeunesse, on a 4 millions d'euros investis, dépensés, dont des charges de gestion courante de 1 300 000 euros et des charges exceptionnelles de 780 000 euros, à quoi correspondent ces charges ? Alors ensuite, concernant la nature du report du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, nous ne savons pas s'il s'agit d'un report comptable, donc des ressources perçues et non mobilisées sur les investissements réalisés. Cette mobilisation aurait permis de préserver la capacité d'autofinancement ou alors est-ce qu'il s'agit d'un report annuel des opérations d'investissement donc des travaux ? Donc ainsi,

vous cumuleriez des recettes sur des investissements pas encore réalisés mais prévus et des recettes sur des opérations 2021 qu'il sera difficile de réaliser alors que nous avons déjà un an de retard, donc j'aimerais avoir un petit éclaircissement. Également vous parlez de la mutualisation entre les services de la Ville de Saint-Quentin et les services de la Communauté d'Agglomération, ce qui entraînera une augmentation du remboursement de la Ville de Saint-Quentin, à combien s'élèvera ce montant ? Et est-ce que ce montant inclut les évolutions des traitements versés ? Ou est-ce qu'il s'agit d'une valeur de référence ? Vous nous demandez également d'accepter l'automatisation du recours à l'emprunt donc 9 millions d'euros, dans le cadre du programme généralisé d'emprunt, cela reviendrait à dire que nous ne serions pas en mesure de discuter de la nécessité de programmation de certains investissements et de certaines dépenses de fonctionnement, compte tenu de l'incertitude qui pèse sur nos recettes. Les montants diminuent et la situation nécessite qu'une discussion éclairée, soit menée afin de définir le bien-fondé comptable de chaque opération, cette automatisation du recours à l'emprunt enlèverait alors tout intérêt au débat démocratique de cette assemblée. Je vous remercie, merci.

Mme MACAREZ – Monsieur TOURNAY.

M. TOURNAY – Merci Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers. Bon ce n'est plus l'heure du débat, je ne reviens pas sur vos orientations, on a eu ce débat lors du précédent conseil, je ne reviens pas sur le parc animalier, la vidéo surveillance, le recours bien trop systématique aux délégations de service public, l'usage important et coûteux en communication. C'est votre projet Madame la Présidente, ce n'est pas le mien, mais permettez-moi tout de même quelques réflexions et questions sur la traduction financière de votre projet politique. Sur la forme d'abord, je ne peux être que d'accord avec mon collègue, c'est compliqué un budget, c'est compliqué dans la présentation, par exemple, il n'y a plus de nouveau cette année, cette fiche de synthèse où il y avait des graphiques, c'est dommage parce que ça rendait le budget plus transparent, plus compréhensible et donc plus accessible, et de la même manière et ça c'est un défaut qui est récurrent, alors, je peux comprendre que les normes évoluent, mais dans la présentation des fonctions, de nouveau, ça a été modifié, ce qui rend vraiment très difficile l'exercice de comparaison d'un budget d'une année à l'autre. Sur le fond maintenant, en premier lieu, une remarque sur les informations statistiques fiscales et financières, page 4 on constate une perte de 845 habitants en un an sur l'Agglomération 83 155 habitants désormais sur les deux dernières années et c'est 2 000 habitants de moins. La fusion des agglomérations n'a pas créé à ce jour une émulation favorisant l'installation de nouveaux habitants. Concernant les grandes masses, durant le rapport d'orientation budgétaire vous évoquiez Madame la Présidente, vos craintes sur la solidité financière de l'Agglomération pour les années à venir, je constate donc, que pour cette année, les dépenses d'investissement en opérations réelles sont estimées à 20,8 millions d'euros contre 31 millions d'euros l'an passé et cela donne en cumulé des dépenses toujours en opérations réelles de fonctionnement et d'investissement qui sont en forte baisse : 89,6 millions d'euros pour 2021, contre 96,2 millions d'euros en 2020. Je peux entendre que la crise sanitaire a eu pour conséquence des reports, bien évidemment. Il n'empêche que concernant les dépenses d'investissement, il y a un certain coup de frein quand même, je prends les immobilisations corporelles, c'est 5 millions d'euros de moins par rapport à l'année dernière et c'est aussi particulièrement palpable dans les subventions d'investissement qui sont divisées par trois cette année. Sur les dotations de l'État, je ne peux que constater la dégradation de ce qui est alloué à la collectivité, on en parle à chaque budget, que ce soit pour la ville, ou que ce soit pour l'Agglomération. Je m'interroge par contre sur la présentation, chapitre 74 835, qui concerne la compensation de l'État pour la taxe d'habitation et dans la présentation, on nous la

met à zéro, alors je me doute que ça doit se traduire autrement mais je n'ai pas compris. Vous vous inquiétez aussi, à juste titre, dans le rapport introductif d'une possible baisse du produit de la fiscalité directe locale, or dans le déroulé du tableau, certaines prévisions concernant ces recettes m'interpellent : chapitre 73 111, qui correspond aux impôts directs. Comment est-ce qu'il est possible de prévoir une augmentation de 8,1 % pour 2021 ? On passerait de 18,6 millions d'euros à 20,2 millions d'euros alors là je suppose aussi qu'il y a une manipulation comptable, mais je ne la perçois pas. Je vais rester dans le détail, j'ai plusieurs questions assez précises à vous poser sur des montants là aussi dont je n'arrive pas à comprendre leur rôle. Je constate qu'au chapitre 15, provisions pour risques et charges, qui se trouve page 11 du document, dans le total des dépenses de fonctionnement cumulé apparaît une opération d'ordre de 2,3 millions d'euros, alors cette opération était nulle l'année dernière, vers quoi cette provision est-elle fléchée ? Et du fait que ça soit une opération d'ordre, comment je dois l'interpréter ? Chapitre 6 718 autres charges exceptionnelles de gestion on passe d'un prévisionnel de 1 470 euros à 782 000 euros, là non plus je ne comprends pas à quoi correspond cette somme, idem pour le chapitre 673 titre annulé on passe de 15 000 euros à 104 000 euros. Voilà, j'ai pris des exemples où les montants sont quand même très éloignés d'une année sur l'autre, ce qui m'a interpellé aussi c'est une augmentation doublée de la taxe de séjour chapitre 7 362, alors est-ce que vous tablez sur un nombre de visiteurs qui va énormément augmenter ? Où est-ce que c'est la taxe de séjour qui va énormément augmenter ? Chapitre 414, alors l'an dernier ça s'appelait la Bulle, sur ce chapitre-là maintenant ça s'appelle autre équipement de sport et loisirs, vous voyez il faut retrouver ses petits là-dedans. Alors, on constate une augmentation très importante du budget on passe d'1,37 millions en 2020 à 2,251 millions d'euros pour 2021. Alors oui, je crois me rappeler que l'année dernière, la subvention n'était pas complète pour l'année 2020 mais il n'empêche que l'augmentation est plus que conséquente et au passage j'en parle à chaque fois, les clients de la Bulle qui ont souscrit des forfaits n'ont toujours pas été remboursés, donc force est de constater que de passer par une délégation de service public ça coûte cher aux contribuables et qu'en plus ça dysfonctionne. Page 49 chapitre 9, sur l'action économique apparaît une nouvelle sous-section celle des foires et marchés pour un montant de 80 000 euros tout rond, de quoi s'agit-il ? Voilà je vais m'arrêter là pour les détails je vous remercie de votre attention et merci pour vos réponses.

Mme MACAREZ – D'autres questions ? Monsieur CALON, Monsieur TOURNAY, effectivement je souscris à ce que vous indiquez sur la difficulté de pouvoir lire un document administratif de cet ordre. D'ailleurs en France, j'ai l'impression que plus ça va, plus on complexifie le truc, Même nous, en tant qu'élus, souvent, on se gratte un peu la tête pour comprendre les choses, mais on ne va pas vers plus de simplification. Ce qui est prévu, c'est d'avoir un document beaucoup plus pédagogique à l'issue du vote du budget, qui sera d'ailleurs à la fois pour les élus, mais aussi pour la population. On aura normalement une sortie du magazine de l'Agglomération dans les semaines qui viennent qui permettra de présenter ce budget avec des regroupements qui sont beaucoup plus faciles à comprendre qu'un document qui répond à des formats dépendants de l'État, bien entendu. Sur le budget d'une manière générale, il y a déjà plusieurs choses que j'avais un peu expliquées, mais j'ai conscience que c'est relativement technique, donc dans les grandes modifications du budget, on a déjà l'impact de la mutualisation, qui est un impact très important, à la fois en recettes et en dépenses. Monsieur CALON, ce que vous indiquiez sur les dépenses de fonctionnement et les variations, en partie, nous les avons là. Sur la mutualisation, vous demandiez les remboursements, en recettes de remboursement si je ne me trompe pas sur les deux premières tranches de la mutualisation c'est un remboursement de 3,1 millions d'euros. Voilà ce que ça va donner. Sur la question du chauffage urbain, si je ne me trompe pas et les services

financiers pourront compléter si ce n'est pas cela, c'est tout simplement la remise en route de la piscine, c'est-à-dire que l'on était l'année précédente sur un cas un peu particulier où la piscine était en travaux et où l'on n'avait plus du tout d'exploitation de ce lieu. Là on le remet en eau, on le remet en chauffe aussi, donc c'est un équipement qui était fermé pendant un certain temps, qui rouvre et de ce fait là on a des crédits qui sont indiqués pour cela. Sur la question sport et jeunesse, les 781 000 euros, je me demande si ce n'est pas une affaire de provisions et contentieux qui dataient de la Bulle avec la société SOGEA. Il y avait une provision qui avait été faite depuis longtemps au niveau du budget de la Communauté d'agglomération, donc on le retrouve cette année en dépenses et en recettes, c'est une exception qu'on ne retrouvera pas les années suivantes. Sur les emprunts, on est cette année sur un niveau qui est relativement élevé. A plusieurs moments dans l'année, il y a des informations sur les emprunts qui sont contractés, au travers des annexes, soit du budget, soit du compte administratif, ça c'est évidemment important. Ce qui compte aussi pour nous c'est de pouvoir agir assez vite, le conseil de communauté ne se réunit pas très souvent, de manière à pouvoir faire les bonnes souscriptions au moment où on en a besoin pour éviter des problématiques de trésorerie. Une année comme celle-ci, c'est une année particulière de paiement parce que quand les recettes sont moindres, on est en tension sur un certain nombre de sujets, donc c'est vrai que ce mode opératoire nous convient bien. Ensuite, quand on va construire à partir de l'audit prospectif nos possibilités financières sur le mandat, on pourra flécher un niveau d'emprunt qui serait le niveau d'emprunt qu'on viserait sur l'ensemble du mandat, en espérant toujours faire moins que les prévisions de départ en cas de bonnes nouvelles ou de financements supplémentaires, puisque notre boulot aussi ça va être d'aller chercher des recettes sur un certain nombre de sujets.

Monsieur TOURNAY, donc c'est vrai que la présentation, diffère cette année, vous retrouvez la même présentation que celle de la ville sur laquelle on avait l'habitude de travailler, sur les difficultés que vous avez d'une année sur l'autre, normalement vous avez bien la colonne budget précédent, ce qui permet de pouvoir comparer ligne à ligne ce qui se passe d'une année sur l'autre au sein de ce budget. Généralement les écarts dont vous vous posez quelques questions, sont liés à des changements d'imputation comptable. Alors là aussi, je reconnais ce n'est pas très facile à lire, dans ce qui nous est demandé par l'Etat parfois c'est sur tel chapitre et puis l'année d'après c'est sur tel autre chapitre, c'est exactement ce qui se passe sur les contributions. Vous disiez tout à l'heure, je ne comprends pas, je crois que c'était sur la taxe foncière, l'augmentation qu'il pourrait y avoir, en fait, il n'y a pas d'augmentation du tout, on ne vote pas de taux variant cette année, bien entendu, mais c'est parce que les allocations compensatrices de l'État, vont être dans cette ligne-là alors qu'elles étaient précédemment sur une autre ligne budgétaire, donc je reconnais que ce n'est pas très simple sur ce sujet. Sur les provisions sur risque donc là, je ne sais plus exactement il y avait la provision aussi SOGEA dedans ou pas, Xavier RIBANT me dit oui donc c'est une partie des provisions. Sur les autres charges de gestion courante, je vais les reprendre, parce que je sais que je les ai, donc dedans on a notre difficulté qui est l'augmentation du budget des déchets ménagers, contribution à VALOR' AISNE, l'estimatif est à 300 000 euros de surcoût cette année, on verra dans le courant de l'année mais c'est ce que nous avons eu comme élément. Nous avons également dans cette ligne l'augmentation de la contribution au délégataire de la base urbaine de loisirs, RECREA. De même, peut-être qu'une partie des travaux, parce qu'il y a des travaux qui sont faits en propre, par l'Agglomération au niveau de la Bulle, il y a des travaux qui sont faits par le prestataire, donc je crois qu'il figure dedans. Vous avez également à l'intérieur de cette ligne, les entreprises, ce qui est décidé pour le soutien dans le cadre de la période du COVID, d'où l'explication que tout ce chapitre des autres charges de gestion courante soit en forte augmentation cette année. Sur la Bulle, vous avez posé une question qui nous préoccupe

également sur le remboursement des personnes, donc il y a eu un certain nombre d'avoirs qui ont été faits, il reste des situations encore litigieuses, alors je vous la fais courte, mais c'est l'ancien qui dit c'est pas moi et c'est le nouveau qui dit c'est pas moi non plus, donc on est évidemment dessus en train d'y regarder, le but du jeu c'est que personne ne soit défavorisé à la fin, donc souvent c'est des possibilités de transformer des entrées ou des abonnements sur le nouveau format. Le temps est un peu avec nous sur le sujet puisque de toute façon c'est fermé, mais on est bien dessus. Je sais que Jean-Michel BERTONNET, c'est un sujet qu'il suit particulièrement même si on peut appeler ça un contentieux aujourd'hui, ça va être un contentieux amiable, et il faut qu'on arrive à avoir une sortie pour toutes les personnes qui sont concernées. Sur l'action économique foires et marchés, je ne saurais pas vous dire en détail, je me demande si ce n'est pas lié au salon robonumérique virtuel, parce qu'on a peu de lignes cette année, cette année c'est plutôt un budget en réduction, qu'on aimerait pouvoir voir évoluer l'année prochaine parce que si on le voit évoluer l'année prochaine, ça veut dire qu'on pourra sortir à nouveau, aller démarcher un certain nombre d'entreprises donc je pense que c'est lié à cette fonction-là. Voilà est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non. Nous allons passer au vote du budget 2021. Le scrutin est presque clos, il nous manque trois personnes.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions, adopte le rapport présenté.

Ont voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX.

Délibération 4

FINANCES

Attribution de subventions à divers organismes et associations dans le cadre du budget primitif pour l'exercice 2021.

Rapporteur : Mme la Présidente

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'allouer des subventions à divers organismes et associations, telles que figurant en annexe de la présente ainsi qu'aux annexes du budget primitif de l'exercice 2021 auquel les crédits correspondants sont inscrits.

*

Mme MACAREZ – On avait les sommes globales tout à l'heure, là vous avez le détail des subventions aux associations et organismes, donc un volet investissement et un volet fonctionnement. Il y a des questions ? Monsieur ANETTE.

M. ANETTE – Merci Madame la Présidente. Plusieurs réflexions à faire par rapport à ces subventions.

Première réflexion : on remarque que beaucoup de financements sont attribués à des entreprises privées, alors j'imagine, je parle sous votre contrôle, que c'est parce qu'il s'agit d'entreprises qui proposent des biens et/ou services qui ont un certain intérêt public, mais dans ce cas-là, je prends l'exemple de la Bulle, on est clairement dans une délégation de service public, effectivement, on s'abstient par rapport à ça, car nous sommes sceptiques quant à la bonne gestion de ces DSP.

Une autre réflexion : une subvention de 64 900 euros pour la ZAE parc des autoroutes, la Vallée Bois de la Chocque, ok, mais nous espérons que cet investissement aura des répercussions positives en termes de dynamisme économique et de création d'emplois. Pouvez-vous nous donner des informations à ce sujet ?

Dernière réflexion : une aide aux artisans à hauteur de 100 000 euros c'est bien, c'est très bien, pouvez-vous nous donner des exemples ? Je vous remercie beaucoup.

Mme MACAREZ – Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur TOURNAY.

M. TOURNAY – Merci Madame la Présidente. Oui, je souhaitais aborder dans le cadre de ce rapport la question de la Maison de l'Emploi et de la Formation puisque l'Agglomération subventionne ce groupement d'intérêt public. Je tenais à remercier Monsieur BERTONNET qui dans le courant de l'année 2020 m'a fait parvenir suite à la décision de la CADA, les comptes-rendus du conseil d'administration, que la structure avait à sa disposition, ce n'est pas un scoop, ils n'étaient pas au complet ces comptes-rendus, il en manque, on m'avait prévenu. A la lecture de ces documents, l'opacité qui entourait les liens professionnels entre la Maison de l'Emploi et Bygmalion restent entiers, mais de ce que j'ai pu comprendre à la lecture de ces comptes-rendus, c'est que cela résultait avant tout du fait de la direction de l'époque. Il n'en reste pas moins que des membres d'un tel conseil et d'où qu'ils viennent, que ce soit des élus politiques quel que soit leur bord politique, que ce soit des représentants de l'État, auraient dû être plus vigilants et s'intéresser plus finement aux contrats signés par ce GIP, parce que c'est de l'argent public dont il est question. L'an dernier, toujours sur le même plan, dans cette assemblée, je m'étonnais que la Maison de l'Emploi et de la Formation soit enregistrée à l'INSEE sous des statuts qui datent de 2005 alors que la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 a institué un statut législatif des groupements d'intérêt public, ce qu'est la MEF, auxquelles les conventions constitutives des groupements d'intérêt doivent être conformes depuis le 16 mai 2013, c'est-à-dire que depuis le 16 mai 2013, les statuts auraient dû changer, ne pas avoir de statuts à jour est un fait de grande importance à mon sens, puisque normalement cela empêcherait le GIP de recevoir des fonds publics. J'avais donc posé cette

question l'année dernière les statuts ont-ils changé ? Alors on m'a envoyé un petit peu balader, en disant : « circuler il n'y a rien à voir », en substance, c'est ce qu'on m'a dit, qu'il ne pourrait en être autrement car tout était cadré et renseignement pris, j'ai l'impression que ce n'est toujours pas cadré et il me semble peut-être que vous allez me contredire, que les statuts n'ont toujours pas été mis à jour, alors ma question est, à ce jour, les statuts de la Maison de l'Emploi et de la Formation sont-ils à jour et quand est-ce que cela a été fait ? Dernière question, toujours sur le même sujet, qu'en est-il du litige avec l'ancien bailleur qui réclamait 600 000 euros de loyer ? La direction en janvier 2020, si je me rappelle bien, dans la presse avait indiqué que le bail avait été dénoncé par la Maison de l'Emploi, donc la Maison de l'Emploi a-t-elle eu gain de cause ou a-t-elle dû payer ? Je vous remercie.

Mme MACAREZ – Merci. Monsieur CALON.

M. CALON – Oui Madame la Présidente. Concernant cette Maison de l'Emploi et de la Formation, il y a 450 800 euros de subventions de fonctionnement, quelle est l'évolution de la subvention au cours des différentes années qui viennent de s'écouler ? Quels sont les autres financeurs de cette Maison de l'Emploi et de la Formation ? Et je voulais aussi savoir dans ce contexte de crise sanitaire et de chômage comment se passent les relations avec les usagers pour la Maison de l'Emploi ? J'avais aussi une autre question sur la ligne aide COVID, « bénéficiaires de droit privé » 190 000 euros, pour qui sont ces 190 000 euros ? Pour quel usage ? Comme c'est de l'argent public il est important de savoir qui va bénéficier de cet argent et pour quoi faire ? On a donc également dans ce rapport, les associations qui vont bénéficier de subventions, est-ce que d'autres associations ou structures qui auraient sollicité une subvention n'ont pas pu avoir cette subvention ? Je vous remercie.

Mme MACAREZ – Merci à vous. D'abord, les subventions aux organismes et associations doivent forcément être liées aux compétences de la Communauté d'agglomération puisqu'on reste une instance spécialisée, on n'a pas la clause de compétence générale, ce qui fait que ce n'est pas une liste d'une taille extrêmement importante, comme on pourrait le voir sur une commune. A ma connaissance, il n'y a pas de refus, il aurait pu y avoir des refus si l'on avait eu des demandes qui ne correspondent pas aux compétences de l'Agglomération. Je me trompe peut-être, mais je n'en ai pas en tête. Sur un certain nombre de sujets, vous voyez que dans la liste vous avez vraiment les noms des associations ou des organismes auxquels on va verser un certain nombre de sommes, et puis parfois on a plutôt une fonction générale, c'est le cas des aides aux entreprises, parce que les aides aux entreprises de même que les aides aux artisans, on les retrouve après au travers d'autres délibérations et on en a une ce soir particulièrement. C'est à dire qu'après, on vient voter individuellement les aides qui sont attribuées. C'est vrai pour les aides COVID, c'est vrai pour les aides aux artisans d'une manière générale, c'est vrai aussi pour les aides au logement qui feront l'objet aussi d'une délibération. Là, vous avez des montants globaux que l'on peut attribuer dans le courant de l'année, ce qui nous permet d'avoir ce vote dans le budget et ensuite on viendra confirmer par d'autres délibérations dans le courant de l'année.

Monsieur ANETTE, concernant la question liée au parc des autoroutes, il est géré par concession à la Société d'Aménagement du Département de l'Aisne qui est une SEM, qui est une SEM territoriale dans laquelle nous sommes actionnaires comme la Caisse de Dépôts et Consignations et un certain nombre de collectivités. Ils sont l'aménageur pour le compte de la Communauté d'agglomération de la zone et chaque année, nous avons des recettes et des dépenses dans le cadre de ce contrat de concession qui est encore en cours pour un certain nombre d'années, ce qui nous convient très bien. Je vous invite à vous rendre sur le parc des

autoroutes pour voir l'évolution et les chantiers qui sont en cours, Christian MOIRET voudra peut-être compléter. Nous avons plusieurs constructions ANOÏWA, SPIRES, j'en oublie sans doute, et tu nous diras ensuite, sur la SEDA, ça doit être les versements qui sont faits pour l'aménagement.

Pour répondre à Monsieur TOURNAY, j'ai la connaissance et après je laisserai Jean-Michel BERTONNET répondre. Sur la question des statuts, ça a été et ça reste une préoccupation. Il y a eu une discussion parce que ça nous allait bien de rester en groupement d'intérêt privé, ce n'est pas le souhait de l'Etat, il y a tout un travail qui avait été fait mais il nous manquait juste une signature de l'Etat sur les anciens statuts. On est en train de transformer la structure, de GIP elle deviendra une structure associative. Là aussi, il y a eu plusieurs échanges avec les services de l'Etat ces dernières semaines. Hier j'ai rencontré le Préfet, ça faisait partie des sujets qui ont été abordés, en demandant de nous laisser le temps de l'organisation et de la transition, puisqu'il y a un changement de comptabilité qui est important et ce n'est pas juste la ratification d'un document, mais c'est aussi des implications dans le quotidien de la structure, donc c'est à notre agenda de l'année 2021 avec Jean-Michel BERTONNET, pour que cette structure se transforme en association. Cela étant, notre volonté est de pouvoir continuer à y siéger puisque c'est financé par la collectivité, en grande importance et donc là aussi, on a des questions juridiques qui sont liées à cela. Sur la question du financement, Monsieur CALON, là aussi sous le contrôle de Jean-Michel BERTONNET, la Communauté d'agglomération, l'Etat, l'Union européenne, je pense au travers du FSE, qui est aussi un financeur de la Maison de l'Emploi. Sur les aides COVID, Monsieur CALON, c'est la même réponse, on les verra après individuellement arriver. Jean-Michel BERTONNET pour la Maison de l'Emploi sur les questions avec l'ancien bailleur et puis Christian MOIRET, s'il le souhaite sur le parc des autoroutes.

M. BERTONNET – Merci Madame la Présidente. En ce qui concerne les statuts, bien sûr nous sommes en train de travailler dessus puisqu'ils ont été actualisés et déposés auprès de la sous-préfecture en date du 16 septembre. On attend maintenant la validation du Préfet de Région pour qu'on puisse après travailler, sur justement, la transformation en association de cette structure. Les financements c'est vrai, il y a l'Agglomération, il y a l'Etat pour une grosse partie, la Région, les fondations, il y a aussi le FSE et puis le Département. Voilà un peu, c'est les financeurs qu'on a au niveau de la Maison de l'Emploi. Ensuite, concernant le litige qui était en route avec la société NOREL, nous avons conclu cette transaction avec eux pour un montant de 100 000 euros qui a soldé l'ensemble du litige des loyers qui devaient être perçus par cette société. C'est une transaction à l'amiable qui a été négociée en ce temps-là pour régulariser la situation et économiser l'ensemble de la somme réclamée par certaines personnes.

Mme MACAREZ – Et sur l'accueil des publics comment vous fonctionnez actuellement ?

M. BERTONNET – Sur l'accueil du public, je peux vous en parler puisqu'en ce qui concerne la Maison de l'Emploi, au total c'est quand même 44 collaborateurs au quotidien pour relever tous les défis qui sont : l'accueil, l'information, l'accompagnement, la mise à l'emploi ; le maintien des activités à distance pendant tout le confinement, là on a mis tout le monde en visioconférence et puis en présentiel pour une partie, on a réorganisé complètement les locaux selon le protocole sanitaire validé par la Médecine du travail et ça c'était un boulot extraordinaire, puisqu'on a équipé tous les bureaux individuels de protection, pour justement recevoir du public. Un petit rappel quand même pour l'année 2019, c'est plus de 7 000 personnes qui ont été accueillies et accompagnées. C'est 1 000 personnes remises à l'emploi ou en formation. Cette année malheureusement avec le COVID nous avons dû revoir l'accueil

à la baisse en réorganisant pendant tout le confinement. Le bilan reprend donc les différentes activités de la Maison de l'Emploi soit la Mission Locale, le PLIE, la Cité des Métiers et la Maison de l'Emploi. Alors il faut savoir que cette année on a quand même accueilli malgré tout ça, que ce soit en visioconférence ou en présentiel 5 445 personnes en contact ou accompagnées. On a quand même eu 578 sorties positives, 261 retours en formation et 315 retours à l'emploi, soit au total 1 150 personnes en sorties positives, retour en formation et retour à l'emploi, sans tenir compte des heures d'insertion qui ont été faites, également sur les travaux de la Communauté d'agglomération et de l'ensemble du parc.

Mme MACAREZ – Merci beaucoup.

M. MOIRET – Merci Madame la Présidente, chers collègues. Effectivement comme vous le rappelez Madame la Présidente sur le parc des autoroutes ça construit, certains travaux arrivent à terme, d'autres vont démarrer, je le rappelle comme vous le disiez tout à l'heure Madame la Présidente, SPIRES au mois d'avril, ce sera je pense le déménagement, donc ils vont pouvoir investir les lieux, ANOÏWA, FANCHON, VILBERT, HOUTCH pour l'instant c'était les études de sols et je pense que les travaux vont démarrer je l'espère avant cet été, BESSY, AT-TECHNIC, qui doit aussi se rendre sur le parc des autoroutes. Aujourd'hui on est à peu près à 50 % d'utilisation du foncier du parc des autoroutes, on attend de bonnes nouvelles, encore j'espère, d'ici le mois d'avril, on pourra vous en dire un peu plus au mois d'avril. Je vous invite à vous rendre sur le parc des autoroutes et également à la zone du Royeux, puisqu'à la zone du Royeux c'est pareil, ça construit bien. Aujourd'hui nous sommes à peu près à 70 % d'occupation du foncier et on devrait atteindre, je pense entre 85 et 90 %, et je l'espère, d'ici le mois de juin. Merci Madame la Présidente.

Mm MACAREZ – On va finir par chercher les terrains. Ce sera positif. On passe au vote.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 59 voix pour et 5 abstentions, adopte le rapport présenté.

M. Jérôme LECLERCQ, M. Michel BONO, M. Christian MOIRET, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Alain RACHESBOEUF, M. Jean-Marie GONDRY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Patrick JULIEN, M. Hervé LEGRAIN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Agnès MAUGER, M. Denis LIESSE ne prennent pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 5

FINANCES

Budget annexe Eau Potable - Budget primitif pour l'exercice 2021.

Rapporteur : Mme la Présidente

Le projet de budget annexe Eau pour l'exercice 2021 se décompose en opérations réelles comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	5 462 500,00 €	6 966 715,00 €
Section d'exploitation	8 684 885,00 €	7 180 670,00 €
Reprise de l'excédent		
Besoin de financement		
TOTAL	14 147 385,00 €	14 147 385,00 €

Les opérations d'ordre s'élèvent pour leur part à :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	2 224 715,00 €	720 500,00 €
Section d'exploitation	520 500,00 €	2 024 715,00 €
TOTAL	2 745 215,00 €	2 745 215,00 €

Ce qui donne au total les sommes suivantes :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	7 687 215,00 €	7 687 215,00 €
Section d'exploitation	9 205 385,00 €	9 205 385,00 €
TOTAL	16 892 600,00 €	16 892 600,00 €

I – Les investissements programmés en 2021

Il est rappelé qu'à part les dépenses relatives à la dette, aux dépôts et cautionnements et à certaines écritures d'ordre, les dépenses d'investissement sont gérées par autorisation de programme.

Le plan pluriannuel d'investissement récapitule les autorisations de programme et le phasage des crédits de paiement.

La liste établie dans le cadre du PPI est susceptible d'être modifiée dans le temps afin d'intégrer des opérations qui deviendraient nécessaires.

- 1) Les enveloppes
 - Travaux d'eau potable dans les communes 2 025 000,00

- Opérations connexes d'entretien sur les ouvrages	3 406 170,00
- Opérations des directions supports sur le budget eau potable.	235 545,00

2) Les autres dépenses réelles

Les autres dépenses réelles d'investissement concernent le remboursement en capital des emprunts soit un montant de 1 300 000 €.

3) Les recettes réelles d'investissement

Elles sont composées des subventions pour 1 597 500 € et de l'emprunt pour 3 865 000 €.

II – Le fonctionnement

1) Les dépenses

Libellé	2021
Charges à caractère général	2 260 650,00
Charges de personnel et frais assimilés	2 761 120,00
Atténuations de produits	1 100 000,00
Autres charges de gestion courante	400 000,00
Charges financières	128 900,00
Charges exceptionnelles	530 000,00
Dotations aux amortissements	1 100 000,00
Virement à la section d'investissement	924 715,00
Total	9 205 385,00

2) Recettes

Libellé	2021
Atténuation de charges	330 000,00
Vente de produits fabriqués, prestations	8 092 475,00
Travaux en régie	500 000,00
Subventions d'exploitation	/
Autres produits de gestion courante	7 410,00
Produits exceptionnels	275 500,00
Total	9 205 385,00

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'approuver le projet de budget annexe Eau Potable tel qu'il lui est présenté pour l'exercice 2021.

*

Mme MACAREZ – Autre rapport extrêmement important le budget de l'eau potable pour l'année 2021 avec un budget global eau potable qui s'élève à 16,9 millions d'euros. Je donne la parole à Jérôme LECLERCQ, 1^{er} Vice-Président.

M. LECLERCQ – Merci Madame la Présidente, mes chers collègues. Les projets de budget primitif 2021 annexes eau et assainissement s'inscrivent dans le travail qui avait été réalisé courant décembre avec l'harmonisation de la tarification à échéance 2027 du prix de l'eau. Ils intègrent également des données techniques, tel que je le rappelle brièvement le rendement espéré de 80 %, avec un taux de renouvellement du réseau eau de 1 % et un taux de renouvellement du réseau d'assainissement à 0,5 %. Ils intègrent les priorités de l'Agglomération en matière de pérennités des infrastructures existantes, donc il y a plusieurs travaux qui sont prévus pour l'année 2021, entre autres : la requalification du réservoir dit Delmotte à Saint-Quentin pour un montant prévisionnel de 825 000 euros. Sachez que dans ce cadre il va y avoir une grosse opération dans la nuit du 25 au 26 de ce mois donc jeudi, vendredi, avec une coupure et peut-être des gênes par rapport à certaines rues de la commune de Saint-Quentin. On va être obligé de changer une grosse vanne de 500 et donc il y aura des perturbations pendant la nuit, donc les équipes vont travailler de nuit et je tiens à les remercier personnellement. Ensuite, nous allons trouver des travaux de protection concernant la ressource en eau, il y a un plan d'actions concernant le bac d'alimentation d'Harly qui va être mis en route à partir de cet automne au deuxième semestre 2021, pour essayer de préserver la ressource des milieux naturels et avec des travaux de requalification de la station d'épuration de Dury, 220 000 euros, qui sont en cours de finition. Concernant la sécurisation de la ressource en eau, on a des gros travaux qui vont avoir lieu entre le captage d'Harly et Tour Y Val, en fait c'est une interconnexion pour sécuriser ces deux sites qui sont majeurs pour la distribution d'eau au niveau de la Ville de Saint-Quentin. Ce sont des travaux qui vont avoir lieu sur deux exercices pour 2 800 000 euros. A ceux-ci s'ajoutent des études de schéma directeurs comme Madame la Présidente vous l'a précisé tout à l'heure en eau potable, en eaux usées aussi et eaux pluviales, mais comme c'est le rapport d'assainissement principalement en eau potable, sur le territoire des communes du sud du territoire qui vont rendre leurs résultats au cours de l'année 2021 et qui vont permettre de dessiner le devenir des infrastructures sur ces territoires et d'avoir une stratégie sur le long terme. Voilà les grandes lignes pour le budget annexe eau potable et l'exercice 2021. Merci.

Mme MACAREZ – Sébastien ANETTE.

M. ANETTE – Merci Madame la Présidente. Merci Monsieur LECLERCQ. C'est vrai que sur la forme le rapport est quand même beaucoup plus lisible, nous le notons positivement, j'imagine que c'est avec l'harmonisation. Ensuite sur le fond, nous déplorons encore une fois qu'aucun geste ne soit fait dans le budget dans le sens d'une réduction du prix de l'eau pour les consommateurs, ça pourrait être un investissement nous le pensons. J'insiste encore une fois sur le fait que le prix de l'eau est un élément d'attractivité essentiel, un exemple que je vous donne, à Beaufort il est à 2,60 le mètre cube avec l'assainissement. Je crois savoir qu'à Saint-Quentin, il est à plus de 5 euros, il n'y a pas photo. Alors je veux bien que les problématiques soient très différentes, Monsieur LECLERCQ vous avez déjà eu l'occasion de me le dire, d'une collectivité à une autre, c'est très vrai mais il arrive un moment donné où il faut essayer de faire un effort. Nous voterons contre. Je vous remercie.

Mme MACAREZ – Monsieur TOURNAY.

M. TOURNAY – Merci Madame la Présidente. Oui, j’aimerais avoir un éclaircissement comptable pour les réalisés 2020 du budget de l’eau, il apparaissait un excédent budgétaire précisément de 2 529 583 euros et pourriez-vous m’indiquer comment cette somme a été reportée dans ce nouveau budget, comme ça a été fléché, je n’arrive pas à m’y retrouver. Deuxième chose : il a été évoqué cet objectif de 80 % de rendement, savoir si on avait des nouvelles informations concernant ce point-là. Dernier point : parce que je viens d’entendre cette intervention du Rassemblement National, je suis assez curieux de savoir comment le Rassemblement National avec vos propositions, vous feriez pour baisser le prix de l’eau. Moi j’ai fait des propositions, que vous n’avez jamais reprises donc je suppose que ce ne sont pas les mêmes, vraiment je serais très curieux de savoir comment vous passeriez de 5 euros à 2,60 euros, comme vous l’indiquez, ça m’intéresse vraiment. Merci.

Mme MACAREZ – Est-ce que Monsieur ANETTE veut répondre ? Madame SAILLARD.

Mme SAILLARD – Oui. J’entends bien la question de Monsieur TOURNAY. Déjà, on n’est pas dans l’exécutif, c’est vrai qu’on ne veut pas un alignement à 2,60 euros, Monsieur TOURNAY, on voudrait une baisse uniquement, une baisse symbolique de l’eau et on pense qu’avec une meilleure gestion, c’est-à-dire de la lutte contre les fraudes, parce que c’est vrai qu’on se pose quand même un problème de ce que vous faites de l’argent public, parce que vous gérez vous-même l’extraction de l’eau et vous faites appel à une société pour l’assainissement. Or, il est prouvé que quand on fait des délégations de service public l’eau est très chère et on se demande d’ailleurs s’il n’y a pas des accointances entre les élus et ces sociétés-là. Et au final c’est toujours le contribuable, Elise LUCET, vous n’avez jamais regardé les émissions d’Elise LUCET, c’est très intéressant et instructif. C’est vrai, je pense qu’il y a peut-être une gestion un peu plus drastique et puis, une volonté de meilleure gestion, je pense que quand on est au pouvoir on a toutes les solutions, laissez-nous le pouvoir et vous verrez qu’on fera des économies au niveau de l’eau, au niveau des impôts, et qu’on se portera beaucoup mieux et peut-être que le territoire sera plus attractif. Parce qu’effectivement je ne suis pas intervenue sur le budget, parce que c’est vrai que quand on vous entend tout est merveilleux, le problème c’est que Saint-Quentin perd des habitants, et qu’aujourd’hui encore j’avais une personne qui s’inquiétait, son fils pense à s’installer à Saint-Quentin et elle stresse pour son fils parce que Saint-Quentin, au niveau confiance économique, ça fait peur, puisqu’il n’y a quand même pas de pouvoir d’achat, on est une ville très pauvre, et quand on est chef d’entreprise et qu’on veut investir c’est pas toujours évident. Voilà, vous êtes au pouvoir, on peut quand même critiquer ce prix de l’eau excessif comme les fonciers, comme le chômage, comme tous vos résultats mais apparemment ça ne vous choque pas plus que ça. Merci.

Mme MACAREZ – Merci Monsieur TOURNAY, ça aurait été dommage de pas entendre ces propos si constructifs. Madame SAILLARD, vous ne bossez pas du tout le budget donc c’est un peu plus facile, et puis après, vous sortez de grandes phrases comme ça... Alors ça, tout le monde peut le dire, encore faut-il le prouver, encore faut-il avoir de la consistance derrière. On va essayer de rester sur des éléments constructifs. D’abord pour Monsieur TOURNAY, sur la question de l’excédent, je n’ai pas de réponse immédiatement, mais on va vous répondre. De toutes façons tout est réinvesti c’est-à-dire que normalement après, on s’en sert pour faire nos travaux, c’est notre autofinancement. On vous apportera la réponse en détail mais c’est comme ça que ça se passe. Plus globalement, sur la question du service public de l’eau, on peut être fiers, on peut être très fiers du service public de l’eau essentiellement en régie sur le territoire de la Communauté d’agglomération et de la compétence des équipes, qui font que tous les jours, on a une eau de qualité et que tous les jours on renvoie dans le milieu naturel une eau de qualité également. On peut toujours comparer, on peut toujours imaginer que les

autres feront mieux que nous, tout est réinvesti, il y a énormément d'investissements à faire aujourd'hui et demain dans le domaine de l'eau, ce serait mentir que d'indiquer qu'il n'y a pas des millions de travaux à faire, oui c'est une fonction dans laquelle à chaque fois qu'on touche à quelque chose c'est très cher, un réservoir d'eau c'est 800 000 euros, il faut le savoir, et cela s'impacte sur le prix de l'eau. Généralement quand on compare, on ne compare pas les mêmes choses et souvent dans les enquêtes nationales d'ailleurs, il y a très peu de collectivités qui jouent la transparence du sujet, nous on la joue à chaque fois. Alors forcément, on ressort dans les enquêtes, mais beaucoup d'autres collectivités ne donnent pas leurs chiffres et n'ont pas forcément le niveau d'investissement collectif que l'on a. Cette eau de qualité, le rendement, parce que le rendement on peut en parler, je ne sais pas si on peut donner un chiffre consolidé, je crois que Monsieur LECLERCQ n'y tient pas aujourd'hui, mais il vous promet qu'à la prochaine séance, il vous parlera d'un taux de rendement qui sera un bon taux de rendement. Je le dis un petit peu comme ça sur la pointe de l'humour mais c'est un sujet évidemment très sérieux, sur lequel on travaille depuis plusieurs années sur la détection des fuites. Ensuite sur le renouvellement des branchements, sur le renouvellement des réseaux et les efforts des équipes et des équipes techniques qui ont travaillé au niveau de l'Agglomération depuis quelques années, ça y est, cela commence à payer, parce que sur ces sujets-là on n'arrive pas à s'améliorer sur une année, il faut des années d'investissements pour commencer à le ressentir et aujourd'hui, on commence à le ressentir. Alors vraiment Madame SAILLARD, vous n'avez pas dû écouter. Qu'est-ce qu'on fait de l'argent ? Eh bien on verse aux pompiers, on s'en sert pour l'eau et l'assainissement, on s'en sert pour les déchets, on s'en sert pour la Maison de l'Emploi et sur l'eau, l'ensemble est réinvesti. D'ailleurs, sur une partie du territoire, je ne voulais pas en parler plus que cela, mais on avait convenu globalement de rester sur un même budget total. Le prix de l'eau n'a pas augmenté depuis 2014, donc tout est réutilisé en investissement. Sur le territoire que l'on appelle ex-Agglomération de Saint-Quentin, il y a une légère baisse sur l'année qui vient et sur les communes du sud où nous investissons beaucoup, nous avons, dans le cadre d'un travail prospectif qui avait été fait et en accord avec les maires, une évolution qui va se faire sur plusieurs années de façon un petit peu différente suivant les communes mais ce sont des communes dans lesquelles le service sera très présent et va beaucoup investir. Monsieur CALON.

M. CALON – Merci. Je me rappelle que Monsieur LECLERCQ avait dit que l'eau était de très bonne qualité, donc les élus pourraient la boire et je vois qu'on a toujours des bouteilles Saint-Amand sur le coin de la table. Quand est-ce que ça va changer ? Moi j'aimerais que ça change. L'eau est de très bonne qualité mais j'ai lu dans les courriers qu'on reçoit qu'elle est quand même déconseillée aux femmes enceintes et aux nourrissons de moins de six mois. Donc est-ce qu'il va y avoir un travail là-dessus pour qu'elle soit accessible à ces catégories de personnes ? Merci.

Mme MACAREZ – Sur la question des bouteilles d'eau, quand le COVID sera terminé on aura des carafes. Le truc c'est qu'actuellement on est obligé d'avoir des supports individuels, comme on a du gel à côté de nous. Donc ça, c'est vraiment une volonté de notre part d'avoir et pour les services et dans l'ensemble de la collectivité même parfois peut-être, des fontaines à eau qui seraient branchées sur le réseau d'eau directement dans les services. Sur la qualité de l'eau et le fait qu'elle ne soit pas forcément conseillée aux femmes enceintes et aux nourrissons, je vais laisser Jérôme LECLERCQ répondre.

M. LECLERCQ – Concernant les carafes, j'étais le premier à le demander. Concernant les restrictions pour les femmes enceintes et les nourrissons c'est un problème de perchlorate, le perchlorate c'est un produit qui vient de la première guerre mondiale et en fait c'était dans les

obus et donc tout le nord de la France, enfin pas tout le nord mais les principaux territoires du nord de la France sont touchés par les perchlorates, donc ça va faire plus de cent ans qu'on a ça dans notre sol et on ne peut pas l'éliminer. Aujourd'hui, c'est simplement une précaution de restriction pour les femmes enceintes et les nourrissons.

Mme MACAREZ – Merci beaucoup pour ces précisions, nous allons passer au vote.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

Ont voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX, M. Olivier TOURNAY.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON.

Absent(e) : M. Philippe LEMOINE.

Délibération 6

FINANCES

Budget annexe Assainissement - Budget primitif pour l'exercice 2021 - Approbation.

Rapporteur : Mme la Présidente

Le projet de budget annexe Assainissement pour l'exercice 2021 se décompose en opérations réelles comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	3 016 375,00 €	5 959 400,00 €
Section d'exploitation	10 664 150,00 €	7 721 125,00 €
Reprise de l'excédent	- €	
Besoin de financement		- €
Total	13 680 525,00 €	13 680 525,00 €

Les opérations d'ordre s'élèvent pour leur part à :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	3 788 025,00 €	845 000,00 €
Section d'exploitation	645 000,00 €	3 588 025,00 €
Total	4 433 025,00 €	4 433 025,00 €

Ce qui donne au total les sommes suivantes :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	6 804 400,00 €	6 804 400,00 €
Section d'exploitation	11 309 150,00 €	11 309 150,00 €
Total	18 113 550,00 €	18 113 550,00 €

I – Les investissements programmés en 2021

Il est rappelé qu'à part les dépenses relatives à la dette, aux dépôts et cautionnements et à certaines écritures d'ordre, les dépenses d'investissement sont gérées par autorisation de programme.

Le plan pluriannuel d'investissement récapitule les autorisations de programme et le phasage des crédits de paiement.

La liste établie dans le cadre du PPI est susceptible d'être modifiée dans le temps afin d'intégrer des opérations qui deviendraient nécessaires.

1) Les enveloppes

-unité technique de Saint-Quentin	1 000 000,00 €
-unités techniques des autres communes	545 000,00 €
-Enveloppe récurrentes sur le budget assainissement	1 680 190,00 €
-Opérations des directions supports sur le budget assainissement	484 210,00 €

2) Les autres dépenses réelles

Les autres dépenses réelles d'investissement concernent le remboursement en capital des emprunts soit un montant de 2 250 000 €.

3) Les recettes réelles d'investissement

Elles sont composées du FCTVA pour 400 000 €, de subventions pour 637 500 € et de l'emprunt pour 1 978 875 €.

II – Le fonctionnement

1) Les dépenses

Libellé	2021
Charges à caractère général	4 509 030,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	1 884 595,00 €
Atténuations de produits	675 000,00 €
Autres charges de gestion courante	-
Charges financières	300 000,00 €
Charges exceptionnelles	352 500,00 €
Dotations aux amortissements	2 600 000,00 €
Virement à la section d'investissement	988 025,00 €
Total	11 309 150,00 €

2) Les recettes

Libellé	2021
Atténuations de produits	15 000,00 €
Ventes de produits fabriqués, prestations, etc..	10 037 650,00 €
Travaux en régie	100 000,00 €
Subventions d'exploitation	450 000,00 €
Autres produits de gestion courante	43 500,00 €
Produits financiers	18 000,00 €
Produits exceptionnels	645 000,00 €
Total	11 309 150,00 €

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'approuver le projet de budget annexe assainissement tel qu'il est présenté pour l'exercice 2021.

*

Mme MACAREZ – On reste sur l'eau à nouveau, cette fois-ci sur le budget annexe de l'assainissement pour un montant total de 18,1 millions d'euros. Je donne la parole également à Jérôme LECLERCQ.

M. LECLERCQ – Oui donc dans le même registre pour le budget annexe assainissement, budget primitif de l'exercice 2021, donc concernant l'assainissement, les investissements 2021 s'élèvent à 3 709 000 euros, travaux d'assainissement dans les communes de Saint-Quentin, Jussy, Seraucourt-le-Grand, Homblières, Harly pour un montant de 1,5 millions d'euros. Il y aura aussi 1 700 000 euros concernant les branchements et raccordements au réseau et puis, on aura aussi un report de 384 000 euros concernant l'acquisition de l'hydrocureuse qui a été acquise l'année dernière et qui est payée en partie cette année.

Mme MACAREZ – Pas de questions ? Nous passons au vote. Merci beaucoup Jérôme LECLERCQ.

Le scrutin est presque clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

Ont voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX, M. Olivier TOURNAY.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON.

Absent(e) : M. Dominique FERNANDE.

Délibération 7

FINANCES

Budget annexe Circuit - Budget primitif pour l'exercice 2021 - Approbation.

Rapporteur : Mme la Présidente

Le projet de budget annexe Circuit pour l'exercice 2021 se décompose en opérations réelles comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	- €	67 100,00 €
Section d'exploitation	350 790,00 €	283 690,00 €
Reprise du déficit		
Couverture du besoin de financement		
Total	350 790,00 €	350 790,00 €

Les opérations d'ordre s'élèvent pour leur part à :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	67 100,00 €	
Section d'exploitation		67 100,00 €
Total	67 100,00 €	67 100,00 €

Ce qui donne au total les sommes suivantes :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	67 100,00 €	67 100,00 €
Section d'exploitation	350 790,00 €	350 790,00 €
Total	417 890,00 €	417 890,00 €

I – Les investissements programmés en 2021

Les dépenses concernent des logiciels et des immobilisations pour un montant de 5 000 €.

Les dépenses d'investissement comprennent également le remboursement en capital des emprunts pour un montant de 62 100 €

II – Le fonctionnement

1) Les dépenses

Libellé	2021
Charges à caractère général	100 060,00
Charges de personnel et frais assimilés	171 100,00
Charges financières	12 530,00
Dotations aux amortissements	33 261,00
Virement à la section d'investissement	33 839,00
Total	350 790,00

2) Les recettes

Libellé	2021
Vente de produits fabriqués, prestations	350 790,00
Total	350 790,00

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'approuver le budget annexe Circuit tel qu'il lui est présenté pour l'exercice 2021.

*

Mme MACAREZ – Il s'agit de la présentation du budget 2021 pour le circuit de Clastres et je donne la parole à Michel BONO.

M. BONO – Merci Madame la Présidente, mes chers collègues. Les recettes de fonctionnement sont fortement impactées depuis 2020 dûes à la crise COVID, l'annulation des réservations en lien avec les décisions prises par l'Etat, dans le cadre de la gestion de cette pandémie comme la fermeture des frontières avec les Belges, le Royaume-Uni, ont conduit à l'annulation de beaucoup de réservations, représentant pour 2020 en gros, 100 000 euros et autour de 16 000 euros de pertes de recettes depuis ce début d'année 2021. Les recettes de fonctionnement, les recettes commerciales pour l'année 2021 ont été rajustées à hauteur de 350 790 euros, c'est ce que l'on avait annoncé lors du ROB, elles correspondent pour l'essentiel, à des prévisions de location de journées ou demi-journées pour les roulages, les entraînements auto-moto et dans une moindre mesure à d'autres activités telles que les essais industriels. S'agissant des dépenses de fonctionnement, elles relèvent pour la plus grande partie, de la mission de mesure des émissions sonores, des contrôles acoustiques qui sont faits dans les différentes communes, imposés par la nature des activités présentes sur le site et nécessaires pour s'assurer le bon respect de la tranquillité des riverains. Voilà Madame la Présidente.

Mme MACAREZ – Merci. Pas de questions ? Nous passons au vote. Merci Michel BONO.

Le scrutin est presque clos. Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions, adopte le rapport présenté.

Ont voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenus (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX.

Délibération 8

FINANCES

**Budget annexe lotissement de Clastres - Budget primitif pour l'exercice 2021 -
Approbation.**

Rapporteur : Mme la Présidente

Le projet de budget annexe du lotissement de clastres pour l'exercice 2021 se décompose en opérations réelles comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement		
Section de fonctionnement	57 000,00 €	57 000,00 €
Reprise du déficit		
Total	57 000,00 €	57 000,00 €

Les opérations d'ordre s'élèvent pour leur part à :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	57 000,00 €	57 000,00 €
Section de fonctionnement	57 000,00 €	57 000,00 €
Total	114 000,00 €	114 000,00 €

Ce qui donne au total les sommes suivantes :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	57 000,00 €	57 000,00 €
Section de fonctionnement	114 000,00 €	114 000,00 €
Total	171 000,00 €	171 000,00 €

I – Les investissements

Les écritures en investissement sont des écritures d'ordre, le budget étant géré en stock.

II- Le fonctionnement

1) Les dépenses

Les dépenses réelles concernent des prestations de service ou des études.
Les dépenses d'ordre concernent les écritures de stockage et déstockage.

2) Les recettes

Les recettes réelles concernent la vente des terrains.
Les recettes d'ordre concernent les écritures de stockage et déstockage.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'approuver le projet de budget annexe du lotissement de Clastres tel qu'il lui est présenté pour l'exercice 2021.

*

Mme MACAREZ – C'est un budget qui s'élève à hauteur de 114 000 euros et qui est situé sur la commune de Clastres et qui doit faire l'objet soit d'une vente, soit d'une construction. Est-ce que vous avez des questions ? Pas de questions. Nous votons.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 5 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Monique BRY.

Délibération 9

FINANCES

Modification de la grille tarifaire 2021 - Pôle Mécanique La Clef des Champs.

Rapporteur : Mme la Présidente

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 23 septembre 2020 ;

Vu l'avis de la Commission d'Evaluation des Politiques Publiques et des services aux Usagers ;

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;

Il est proposé d'ajouter de nouvelles prestations commerciales à la grille tarifaire 2021 dans le cadre de l'exploitation du circuit de vitesse afin de continuer le développement des activités du Pôle mécanique de la Clef des Champs et d'augmenter le taux d'occupation et les recettes.

Les principales évolutions de la grille tarifaire 2021 proposées en annexe, sont :

- la création de « chèques cadeaux », pour l'acquisition de droits de piste sur Circuit de vitesse, auto, moto à la demi-journée ou à la journée, avec une option « Privilège »

- la mise en place de nouveaux tarifs liés à la constitution d'un Club Automobile de Clastres et l'accueil de clubs « Marques », permettant aux passionnés de se retrouver et d'échanger dans un cadre privilégié, sous réserve du paiement d'une cotisation annuelle, avec des prestations, prérogatives et conditions d'accès à la piste spécifiques

- la création d'une prestation commerciale, « Journées Cohésion » (journées de cohésion, séminaires) à destination des entreprises,

- la commercialisation de nouveaux objets promotionnels (casquettes, sac en tissu, montres siglés Pôle Mécanique de la Clef des Champs...),

- une modification mineure des modalités du pack sécurité.

Les nouvelles prestations proposées ont pour objectif de compléter, diversifier et enrichir l'offre des prestations commerciales et d'établir de nouveaux axes de développement permettant de développer la clientèle et le chiffre d'affaires.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- 1°) d'adopter la grille tarifaire 2021 actualisée proposée en annexe ;
- 2°) de modifier la délibération précédente du 23 septembre 2020 ;
- 3°) de décider de son application à compter du 1^{er} avril 2021.

*

Mme MACAREZ – Je donne la parole à Michel BONO à nouveau.

M. BONO – Merci Madame la Présidente. La politique tarifaire des activités du Pôle Mécanique de Clastres depuis 2007 a été élaborée avec comme principaux objectifs : l'adaptation aux nouvelles modalités d'organisation, la mise en place d'une véritable politique commerciale et une volonté de garantir l'équilibre budgétaire, même si ce n'est pas évident avec la crise que l'on connaît. La dernière grille tarifaire 2021, vous l'avez adoptée mes chers collègues en septembre 2020, pour une application à compter du 1er janvier de cette année. Les nouvelles évolutions proposées pour une application à compter du 1er avril, ont pour objectifs de compléter et enrichir l'offre des prestations commerciales et établir de nouveaux axes de développement. En premier lieu : la création de chèques cadeaux avec pour un accès au circuit de vitesse selon des tarifs droit de piste déjà existants. En deuxième lieu : la mise en place de nouveaux tarifs liés à la constitution d'un club automobile à Clastres, à l'initiative d'entrepreneurs du Saint-Quentinois pour des journées de roulage sur le circuit de vitesse permettant à des passionnés de se retrouver, sous réserve de paiement d'une cotisation annuelle avec des prestations et des conditions d'accès à la piste bien spécifiques. Nous avons également la création de prestations commerciales, pour des journées de cohésion à destination des entreprises consistant à la location du circuit de vitesse avec des différentes prestations. La commercialisation également de nouveaux objets promotionnels : casquettes, montres, tee-shirts, une modification mineure du pack sécurité pour les roulages motos consistant en un passage de 4 secouristes à 3 secouristes, diminution permise par l'intervention possible du responsable de piste qui sera formé en conséquence. Voilà Madame la Présidente.

Mme MACAREZ – Merci beaucoup. Je donne la parole à Sébastien ANETTE et Julien CALON ensuite.

M. ANETTE – Merci Madame la Présidente. Merci Monsieur BONO. Alors effectivement, plusieurs questions sur le Pôle Mécanique de la Clef des Champs, la première sur la commercialisation des objets promotionnels dont vous venez de nous parler très clairement, pour la fabrication de ces objets, faites-vous appel à de l'artisanat et/ou des entreprises locales ? Ou est-ce que c'est du « made in China » ? Pouvez-vous nous donner des exemples ? Deuxième point : on fait référence dans le rapport, vous venez de le dire Monsieur BONO, à plusieurs clubs, la création d'un club automobile de Clastres, l'accueil de club « marques », alors j'imagine qu'il s'agit de marques de véhicules, mais je ne sais pas, pouvez-vous nous donner des éléments de réponse sur la fréquentation du circuit ? Combien d'utilisateurs ? Combien de clubs ? D'où viennent-ils ? Vous venez de nous dire Monsieur BONO, qu'avec la fermeture des frontières des pays qui sont limitrophes de notre région, il y avait eu une baisse de la fréquentation, j'imagine que vous pourrez répondre à ma question sans difficulté. Autre point, on lit aussi que le circuit peut être utilisé pour des tournages et diverses manifestations,

en bref pouvez-vous nous donner des éléments de lisibilité sur l'aspect attractif du circuit pour notre territoire ? Alors bien évidemment, à mettre en rapport avec la crise sanitaire actuelle, ce que vous venez de nous préciser, ce circuit est en place depuis 2007. Je vous remercie.

Mme MACAREZ – Je vais donner la parole à Monsieur CALON et puis on répondra collectivement. Je te repasse la parole ensuite Michel.

M. CALON – Oui merci. Il est demandé au conseil de voter sur la grille tarifaire 2021, mais est-ce qu'il sera demandé au conseil de voter sur la pertinence de maintenir ou non le circuit. Alors, je peux comprendre que l'on aime le sport automobile, mais face à la crise écologique, nous devons faire des choix responsables en tant qu'élus. Est-ce que les loisirs doivent avoir plus d'importance que la préservation de notre écosystème, car derrière le sport automobile, il y a la question de la voiture et sa valorisation, la voiture qui est en partie responsable de la crise écologique, émissions de gaz à effet de serre, pollution, production de déchets, bétonisation. Il faut remettre la voiture à sa juste place, c'est un moyen de transport et non un objet de fascination. Alors, dans un courrier que j'ai reçu suite à mes observations lors de l'enquête publique relative au PLUi, il m'est indiqué que des efforts ont été faits en vue de réduire les impacts environnementaux du circuit et que l'on accorde davantage de place aux véhicules électriques, mais remplacer la voiture thermique par la voiture électrique n'est pas la solution, car pour rappel, la voiture électrique n'est pas écologique et socialement indéfendable. La fabrication de la batterie nécessite des métaux comme le cobalt ou le lithium qui sont en quantité limitée sur terre, le cobalt est extrait dans des mines au Congo où travaillent des enfants, le lithium est notamment extrait en Argentine sur les terres des peuples autochtones contre leur volonté, cela assèche les sols, la végétation, au détriment des animaux, des cultures et des gens, est-ce que l'on se soucie de ces personnes quand on parle de véhicules électriques ? Et comment on produit l'électricité de ces véhicules ? Est-ce que c'est par le nucléaire qui est un danger mortel pour le vivant ? Alors, je peux comprendre que des circuits privés existent, cela me gêne, mais qu'un circuit soit financé par la collectivité, par les impôts des citoyens et des citoyennes, je ne peux l'accepter. La collectivité travaille pour le bien commun, elle ne peut utiliser l'argent public pour le plaisir de quelques-uns, de quelques-unes, quand ce plaisir est aussi délétère pour notre environnement et pour les êtres vivants. Je vous remercie.

Mme MACAREZ – Vous n'y allez pas de main morte sur vos commentaires. D'abord, j'aimerais bien qu'on soit un petit peu respectueux des élus du canton de Saint-Simon, s'il vous plaît, puisque ce terrain était au départ un terrain militaire, une base de l'OTAN, il me semble, que les élus avaient sur leur territoire, et il fallait bien en faire quelque chose, je les laisserai répondre bien entendu. Donc les élus de ce secteur-là, du secteur rural et sous l'égide de Roland RENARD, mais beaucoup siègent encore aujourd'hui ici au sein de cette instance, ont souhaité mettre en place cette infrastructure d'attractivité qui a vraiment été un choix fait par ces élus et qui a montré sa pertinence ces dernières années. Alors, pas sur 2020, pas sur 2021, parce qu'évidemment on est sur des années particulières, mais à la fois sur les essais industriels, sur les possibilités d'accueillir de grandes manifestations et notamment, beaucoup de personnes qui viennent de l'étranger. Donc allez-y quand même doucement sur la manière de juger des choses parce qu'il ne faut pas non plus être irrespectueux. Et puis, on peut dire ce qu'on veut sur la voiture, bien sûr qu'il faut travailler d'autres modes et c'est pour ça qu'on met en place le schéma directeur cyclable, c'est pour ça qu'on met tant sur les transports en commun, mais vous m'expliquerez comment quand vous habitez une commune rurale, vous vous rendez en différents points du territoire. Si aujourd'hui vous n'avez pas un véhicule, on fait comment ? On rame ? A cheval ? Il faut bien aussi que les gens puissent se transporter

d'une certaine façon et avoir aussi une connaissance de la réalité de terrain sur tous les secteurs du territoire. Sur les aspects plus précis, sur la commercialisation des objets promotionnels, Monsieur ANETTE, normalement on est soumis à des groupements de commandes et à des appels d'offres, donc bien entendu, je pense que sur nos achats ça a été le cas. Je n'ai plus les chiffres en tête c'est dommage parce que cette semaine on a fait une réunion avec la Fédération Française du Bâtiment, la Chambre de Métiers et la CCI sur les appels d'offres d'une manière générale dans les deux collectivités avec Sylvie ROBERT, pour leur permettre d'y avoir accès dans les règles bien entendu. On a un très bon retour d'investissement de la collectivité sur les marchés publics qui reviennent dans des entreprises locales soit de l'Agglomération, soit du Département ou soit de la Région, donc c'est vraiment beaucoup de nos marchés. Evidemment c'est important pour l'emploi local et pour les familles. Alors, je laisse la place à Michel BONO qui est le grand spécialiste du circuit.

M. BONO – Alors, pour répondre sur les goodies qui vont être mis en vente évidemment il y a du « made in France », mais inévitablement, on a du « made in China » voir du « made in India », ça on n'y peut rien. Concernant le club automobile de Clastres, c'est bien une association de Saint-Quentin qui veut venir faire un partenariat avec le Pôle Mécanique. Actuellement et là je révèle certaines choses, nous sommes en train de discuter avec un club des Hauts-de-France, Tesla, pour le citer et qui devrait venir à partir du mois d'avril prendre également un engagement avec le Pôle Mécanique pour de longues années et ce club Tesla était en relation lui-même avec Tesla Île-de-France, parce que le profil de ce circuit leur convient très très bien, la situation, ils ont des bornes Tesla à Urvillers qui leur convient parfaitement aussi bien pour venir que pour repartir le soir. Certes on va peut-être polluer avec des voitures thermiques, des moteurs thermiques, mais on a des voitures électriques qui vont venir. On est également en train de voir pour faire venir à titre d'essai industriel des Formules E donc c'est des Formules 1 électriques et Renault commence à taper du pied sur le circuit de Clastres pour venir prendre quelques journées afin de pouvoir faire leurs essais et plus à huis clos parce que là c'est de la stratégie commerciale mais également industrielle. Voilà merci.

Mme MACAREZ – Monsieur CALON.

M. CALON – Oui, non juste deux trois éléments, vous me parlez des gens qui prennent leurs voitures dans la ruralité, bien sûr qu'ils n'ont pas le choix, ce n'est pas ça que je mets en cause évidemment. Je mets en cause le symbole qu'est la voiture que l'on valorise à ce point, il y a de l'argent public qui est utilisé bien sûr pour cette attractivité que vous défendez, mais l'attractivité on peut la faire de différentes façons. Aujourd'hui, on doit faire des choix en fonction de la crise écologique qui est présente, on ne peut pas se permettre de la balayer d'un revers de main ou de faire de petits aménagements, vous le savez aussi bien que moi, il y a une crise, on est des responsables politiques, je ne souhaite pas manquer de respect aux élus, juste de faire des choix responsables en fonction de la situation concrète qui se présente à nous, ne pas être toujours dans l'idéologie mais aussi prendre les éléments qui sont de facto devant nous. Merci.

Mme MACAREZ – Michel BONO.

M. BONO – Alors Monsieur CALON, juste pour vous dire que le budget du circuit est un budget totalement autonome, comme le budget de l'eau ou de l'assainissement, c'est-à-dire que les recettes compensent les dépenses de ce budget, de ce Pôle Mécanique.

Mme MACAREZ – Monsieur ANETTE.

M. ANETTE – Oui Madame la Présidente merci beaucoup. Alors, Monsieur CALON moi je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous non plus parce que bon, vous êtes anti-voitures, anti-voitures, anti-voitures, je veux bien, mais bon, la voiture dans ce cadre-là c'est quand même un sport, c'est un loisir, comme l'U.L.M, comme l'aviation. Alors c'est vrai que c'est peut-être un petit peu moins écolo que l'équitation ou d'autres sports, d'autres activités du même genre, mais bon, je pense qu'il faut bien différencier la voiture à titre utilitaire et la voiture à titre sportif, effectivement, et moi j'estime que les gens ont quand même le droit, si c'est leur passion, de pouvoir faire de la Formule 1 ou que sais-je encore, je ne vois pas en quoi cela serait un signal mauvais envoyé par rapport à l'environnement, c'est un sport et un loisir comme un autre, pour moi, en tout cas et donc je me désolidarise de ce que vous dites. Je vous remercie.

Mme MACAREZ – Merci à tous. Chacun a pu s'exprimer et donc nous allons passer au vote merci.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions, adopte le rapport présenté.

Ont voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX.

Délibération 10

FINANCES

Tarifs de l'Ecole de musique.

Rapporteur : Mme la Présidente

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois assure la gestion de l'Ecole intercommunale de musique située sur la Commune de CLASTRES.

Les tarifs qui y sont applicables étaient jusqu'à présent fixés exclusivement au trimestre.

Au titre de la saison 2020/2021, au cours du 1^{er} trimestre, compte tenu du 2^{ème} confinement national à compter du 30 octobre 2020, qui a engendré une fermeture complète de l'établissement jusqu'au 15 décembre 2020, le service public aux usagers en termes d'offre culturelle n'a pu être assuré globalement que sur la moitié de la période.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 23 juin 2020,

Vu l'avis de la Commission d'Evaluation des Politiques Publiques et des services aux Usagers,

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Il convient par conséquent de proposer une tarification supplémentaire du 1/2 trimestre et d'accorder une réduction de 50 % sur les tarifs applicables du 1^{er} trimestre 2020/2021.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'accorder, pour le 1^{er} trimestre de la saison 2020/2021, une réduction de 50 % sur les tarifs applicables ;

2°) d'adopter la nouvelle grille tarifaire proposée en annexe qui, sans modifier les montants applicables depuis le 1^{er} juillet 2020, propose des tarifs au trimestre et désormais également au 1/2 trimestre.

*

Mme MACAREZ – Là aussi on a dit tout à l'heure quand on a présenté le budget, c'est une année particulière, qui nous oblige à prendre des mesures particulières d'adaptation compte tenu de la crise sanitaire, pour permettre d'abord à nos services de pouvoir poursuivre et puis aussi, d'accompagner un certain nombre de publics qui lâcheraient si on n'avait pas une souplesse particulière. Je laisse la parole à Sylvain VAN HEESWYCK.

M. VAN HEESWYCK – Merci Madame la Présidente. Oui en effet, nous vous demandons de bien vouloir modifier les tarifs de l'école de musique, puisque nous avons une facturation au trimestre et vu que l'école a été fermée une bonne partie du temps, nous demandons à faire un tarif au demi-trimestre, qui nous permettra de facturer de manière plus facile. Nous avons 65 mineurs et 54 adultes qui ont été concernés par ce demi-tarif. Actuellement, l'école de musique, au retour des vacances de Noël, l'Agglomération a autorisé à reprendre les cours mais seulement pour les mineurs, dans le respect du couvre-feu, les cours ont donc repris, les professeurs ont trouvé des créneaux qui correspondent à chaque famille, les derniers cours dispensés finissent à 17h30, les cours pour les adultes ont été suspendus et n'ont toujours pas repris. La conséquence de cette réduction de 50 % sur les tarifs au premier trimestre, sur le plan financier, les recettes initialement prévues étaient de 5 800 euros, nous estimons une perte de recettes de près de 50 % donc 2 900 euros. Je vous demande de bien vouloir approuver ce nouveau tarif.

Mme MACAREZ – Merci Sylvain. Pas de questions ? Nous passons au vote.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 76 voix pour, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 11

MARCHES

Création d'un groupement d'autorités concédantes et principe du recours à une concession de service de mobilier urbain.

Rapporteur : Mme la Présidente

La Ville de Saint-Quentin et la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois (CASQ) ont conclu le 22 septembre 2008 un groupement de commandes pour la passation d'un marché de mise à disposition, pose et entretien de mobiliers urbains. Par un avenant en date du 3 novembre 2020, la Ville et la CASQ ont prorogé la convention constitutive de groupement de commandes jusqu'au 31 décembre 2021.

La CASQ est en charge de l'installation des abribus du réseau de bus urbain et la Ville de Saint-Quentin est en charge de l'installation de mobilier urbain sur son territoire.

Le marché de mise à disposition, pose et entretien de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires passé en application de cette convention de groupement de commandes a été notifié le 15 janvier 2009 à la société JCDecaux. Il confiait au titulaire le soin d'équiper le territoire de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires pour une durée de 12 ans.

La convention de groupement de commandes et le marché de mise à disposition, pose et entretien de mobiliers urbains arrivant à échéance le 31 décembre 2021, la CASQ est amenée à se prononcer sur le choix du mode de gestion de ce service à compter du 1er janvier 2022.

Après avoir pris connaissance du rapport présentant le choix du principe du recours à une concession de service de mobilier urbain, en groupement d'autorités concédantes entre la Communauté d'agglomération et la Ville conformément aux dispositions des articles L. 3112-1 à L. 3112-4 du code de la commande publique, et présentant les principales caractéristiques des prestations qui seront à la charge du concessionnaire ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L. 1120-1 à L. 1121-4 et L. 3000-1 et suivants ;

Vu les articles L. 3112-1 à L. 3112-4 du code de la commande publique ;

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de donner son accord à la conclusion de la convention d'autorités concédantes avec la Ville de Saint-Quentin exposée au présent rapport, dont le coordonnateur est la Ville de Saint-Quentin,

2°) d'approuver le principe du recours à une concession de service de mobilier urbain et le lancement de la procédure de passation du contrat ;

3°) d'autoriser Madame la Présidente à signer ces documents et à accomplir toutes formalités nécessaires et en résultant.

*

Mme MACAREZ – C'est une délibération qui est importante. Il se trouve que la Ville de Saint-Quentin et la Communauté d'agglomération, depuis 2009 ont un groupement de commandes dans le cadre d'un marché public de mise à disposition, de pose et d'entretien de mobilier urbain et non publicitaires avec la société JCDecaux pour une durée de 12 ans. Il vous est aujourd'hui, proposé de travailler différemment. Notre marché arrive à échéance pour le 31 décembre 2021 et nous souhaitons donc passer par le mode de la concession de service de mobilier urbain, nous nous sommes faits conseiller dans ce domaine. Julien CALON.

M. CALON – Oui merci. Il est indiqué dans ce rapport, qu'à l'occasion de l'échéance du contrat, les collectivités sont amenées à se prononcer sur le choix du mode de gestion de ce service. Or, je regrette que la gestion directe de ce service par nos collectivités, n'ait pas été retenue et que l'on propose un contrat publicitaire, l'autonomie de gestion nous paraît plus profitable. Avez-vous l'intention d'évoluer en ce sens à l'avenir ? Alors, je lis dans la liste des mobiliers souhaités, des panneaux publicitaires traditionnels et des panneaux publicitaires numériques, alors la publicité c'est le meilleur outil des industriels pour nous inciter à consommer, le seul but de la publicité est de faire vendre. La publicité lobotomise le cerveau, elle réduit l'être humain à un consommateur, la publicité est un ennemi de la biosphère par cette incitation à la consommation de produits industriels. Si les pouvoirs publics ne s'attaquent pas à la publicité, ils ne résoudront pas la crise écologique. Hélas, la publicité n'était-elle pas assez néfaste, puisque vous souhaitez autoriser des panneaux qui consomment beaucoup d'énergie, des panneaux numériques. En même temps, l'Agglomération se vante de réduire la consommation d'énergie et autorise ces panneaux numériques, alors pourquoi ce choix de continuer à inonder notre quotidien de messages publicitaires ? les panneaux pourraient être agrémentés, par exemple : de poèmes, d'extraits de romans, de pièces de théâtres, de dessins, il y a pléthore de possibilités, explorons-les, soyons imaginatifs. Je vous remercie.

Mme MACAREZ – Monsieur ANETTE.

M. ANETTE – Merci Madame la Présidente. Concession de service de mobilier urbain sur ce thème, nous voudrions revenir spécifiquement avec vous sur les panneaux publicitaires numériques.

Première réflexion : la consommation énergétique sera contrôlée, on lit cela en page 4 si je ne m'abuse, ça veut dire qu'on ne connaît pas la consommation de l'appareil en amont, selon ses spécificités techniques, ça m'interpelle, du coup je vous demande des précisions.

Deuxième réflexion : j'imagine que ces panneaux fonctionnent électriquement, qui paye la facture ? Je vous pose également la question.

Troisième réflexion : quel type de personnes morales auront accès à ces panneaux, petits commerces, grande distribution, associations, collectivités ? Avez-vous des exemples à nous proposer ?

Pour compléter, alors c'est vrai que d'entrée de jeu, les panneaux publicitaires numériques, nous on n'est pas trop pour ça, mais bien entendu, et ça c'est important je tiens à le souligner, si ce support de communication bien employé est facilement disponible, pour le petit commerce de centre-ville, les restaurateurs, les associations, les clubs sportifs, la collectivité ou que sais-je encore, il peut être un outil très intéressant pour une reprise économique et sociale post COVID que nous espérons tous très prochaine, mais si c'est effectivement pour y voir des pubs et promos de Flunch, Auchan, Boulanger, en mode Black Friday, effectivement, ça n'a aucun intérêt, ni pour la collectivité, ni pour les habitants, ni pour tous ceux qui ont le plus soufferts à ce jour de la crise sanitaire. Je vous remercie.

Mme MACAREZ – Merci à tous. Pour le moment, vous repreciser qu'on est simplement sur l'aspect juridique, qui serait de lancer ce contrat de concession. On n'est pas encore au format abouti sur le sujet, pour lequel on aura ensuite un cahier des charges et le cahier des charges, permettra de connaître précisément. On aura des critères de choix, et notamment, des critères de choix sur le plan de l'environnement, ça fera partie des décisions de la commission qui se réunira le moment venu, puisqu'aujourd'hui on est accompagnés par un assistant à maîtrise d'ouvrage. C'est un sujet très spécialisé, assez complexe, et je voudrais signaler que ce sera profitable pour la collectivité, puisqu'aujourd'hui nous avons un marché qui nous coûte, qui coûte à la ville et qui coûte à l'Agglomération, donc notre idée en passant ce marché, c'est qu'il n'y ait plus de reste à charge pour la collectivité. C'est comme ça que nous allons bâtir cette démarche, on aura l'occasion d'en reparler sans doute. Sur la question des panneaux numériques ou pas, je rejoins ce que dit Monsieur ANETTE. Ça peut être intéressant, pas partout, mais effectivement, quand on a une campagne crise sanitaire, on a des messages à adresser très rapidement, c'est extrêmement pratique. Et c'est vrai qu'il faut voir l'impact environnemental sur l'ensemble de la chaîne, parce que sur les panneaux dans lesquels on a de l'impression, il faudrait aussi calculer le bilan carbone, l'impression, le fait qu'on aille poser le panneau, le fait qu'on aille l'enlever, c'est toute la chaîne qui est à regarder. D'ailleurs sur les sujets d'environnement, on en parle souvent avec Agnès POTEL et Michel MAGNIEZ, il y a souvent une complexité. Il faut réussir à reprendre tranquillement l'ensemble des sujets de A jusque Z pour avoir une clarté réellement de choix ensuite. Je ne me vois pas, Monsieur CALON, poser les abris-bus et gérer ce système-là, comme je ne vois pas des agents de la ville, qui iraient gérer la question de la publicité en posant des panneaux, donc on est bien sur des compétences qui sont très spécialisées et qui requièrent, en l'occurrence, un prestataire qui le sera également. On aura sans doute l'occasion de reparler de ce sujet, pour le moment il s'agit bien du principe de la concession, mais surtout, de faire des économies sur les budgets

des collectivités. Nous allons passer au vote.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions, adopte le rapport présenté.

Ont voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX.

Délibération 12

ENVIRONNEMENT

Mise en œuvre d'une convention d'assistance technique et financière entre l'Association d'Insertion du Pays Saint-Quentinois et la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Rapporteur : Mme la Présidente

Le chantier d'insertion « CAP'VERT », répondant à l'appel à projets du Conseil Départemental, est sollicité afin de participer à l'aménagement des milieux naturels de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois tout en apportant aux salariés une formation.

Les actions qui lui sont proposées intègrent plusieurs objectifs :

- La taille des haies et le débordage sur les périphéries de la réserve naturelle,
- La taille des haies basses de charmilles situées de part et d'autre du cheminement au parc d'Isle, ainsi que le débordage, bêchage et mulchage de ces haies,
- Arrachage de plantes exotiques envahissantes,
- Plantations de haies,
- Piscine Jean Bouin : participation au réaménagement,
- Création de massifs,
- Parc d'Isle : entretien général des massifs (désherbage, découpe des bordures), taille des arbustes, ramassage des feuilles,
- Restauration et fascinage des berges aux abords du parc d'Isle et sur la périphérie de la réserve naturelle.

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois sera associée au chantier d'insertion, tant sur le plan technique, que financier.

Ainsi, la participation financière de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, pour 2021 s'élève à 16 660,00 €. Le versement de cette participation s'effectue de la manière suivante en deux versements :

- 80 % à la notification de ladite convention,
- 20 % au solde de la convention, soit le 30 novembre 2021.

La présente convention a pour objet de fixer dans un premier temps, les modalités de participation financière de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois à régler à l'Association d'Insertion du Pays Saint-Quentinois, telles que définies au budget prévisionnel joint et, dans un second temps, les modalités d'assistance technique à ladite association dans les tâches qui lui sont confiées et définies ci-dessus.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la conclusion de la convention avec l'Association d'Insertion du Pays Saint-Quentinois selon les modalités fixées au présent rapport ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer ce document et à procéder à toute formalité en résultant.

*

Mme MACAREZ – Mise en œuvre d'une convention d'assistance technique avec l'Association d'Insertion du Pays du Saint-Quentinois, l'AIPSQ, dans le cadre des chantiers d'insertion Cap Vert. Ce sont des chantiers d'insertion qui se mettent en place chaque année, en lien avec la direction de l'environnement et du cadre de vie, au Parc d'Isle, près de la piscine, à la réserve naturelle des Marais d'Isle, et aussi en association avec la Ville de Saint-Quentin sur des espaces verts. Sébastien ANETTE.

M. ANETTE – Merci Madame la Présidente. Bien entendu nous voterons pour, un grand pour, cette association est un un bel outil d'insertion professionnelle par la formation sur notre territoire, des perspectives humaines et sociales à encourager, j'ai consulté leur site internet c'est très intéressant. Les actions nous semblent très positives, il y en a une qui me plaît tout particulièrement, c'est la troisième, je cite : « arrachage des plantes exotiques envahissantes », oui les plantes exotiques c'est bien, mais dans leur biotope naturel c'est mieux, c'est comme pour les animaux exotiques, c'est la même dynamique, c'est ce qu'on n'arrête pas de vous dire, à bon entendeur. Pour conclure, une question sur l'article 5, la durée de convention qui expire fin 2021, est-ce que cette convention est destinée à être renouvelée ou à évoluer vers de la saisonnalité ? Je vous remercie.

Mme MACAREZ – Oui tout à fait, c'est une convention qui est renouvelée chaque année, donc chaque année nous délibérons sur ce sujet. Christian MOIRET ne prend pas part au vote puisqu'il est administrateur de l'AIPSQ. Nous allons passer au vote.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

- 24 mars 2021 -

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 74 voix pour, adopte le rapport présenté.

M. Christian MOIRET ne prend pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

Absent(e) : M. Arnaud PROIX.

Délibération 13

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Signature de la convention d'objectifs et de moyens - Partenariat entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et l'ADERMAS.

Rapporteur : Mme la Présidente

L'ADERMAS est une association de type « Loi 1901 », qui a pour vocation d'accompagner les personnes en insertion professionnelle au travers de la mise en œuvre des chantiers d'insertion. Elle intervient notamment auprès des publics des communes de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

L'association bénéficie d'une subvention à hauteur de 26 792 €, inscrite au budget primitif 2021, afin de mener à bien ses projets 2021.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention d'objectifs et de moyens, ci-annexée.

*

Mme MACAREZ – C'est la même chose, cette fois-ci, signature de la convention d'objectifs et de moyens avec l'ADERMAS, à hauteur de 26 792 euros. L'ADERMAS intervient auprès des publics des communes de l'Agglomération et accompagne là aussi les personnes en situation professionnelle au travers de la mise en œuvre de chantiers d'insertion, notamment, sur le secteur de Seraucourt-le-Grand, Dury, Fontaine-les-Clercs ou Saint-Quentin. Monsieur ANETTE.

M. ANETTE – Merci Madame la Présidente. Effectivement comme précédemment, nous voterons contre, conventions intéressantes qui favorisent la réinsertion à plus forte raison au profit de la ruralité. Juste une question, en moyenne combien de temps les bénéficiaires restent-ils encadrés par l'association avant de déboucher sur une situation sociale autre ? Merci.

Mme MACAREZ – Je ne sais pas si quelqu'un peut répondre précisément ? Marie-Laurence MAITRE. Alors, vous avez bien dit que vous allez voter pour, oui vous avez dit contre mais

j'ai bien compris que c'était pour Marie-Laurence MAITRE.

Mme MAITRE – Je disais que c'était assez variable, parce qu'en règle générale un parcours peut durer jusque 24 mois, les bénéficiaires qui rentrent dans ce type de parcours, en l'occurrence, restent sur une durée d'un an.

Mme MACAREZ – Merci beaucoup pour cette précision. Nous passons au vote.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Absent(e)s : Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Frédéric ALLIOT, Mme Sandrine DIDIER, Mme Monique BRY, M. Grégoire BONO.

Délibération 14

FINANCES

Fonds de concours à destination des communes de moins de 10 000 habitants - Programmation 2021 (1ère partie).

Rapporteur : Mme la Présidente

Par délibération du 20 juin 2017, le conseil communautaire a approuvé la création d'un fonds de concours à destination des communes de moins de 10 000 habitants.

Le Comité de Pilotage s'est réuni le 11 mars 2021 afin d'étudier les dossiers présentés par les communes à l'issue de l'appel à projets, et valider les projets retenus, conformément à la première partie de programmation ci-annexée.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la première partie de la programmation pour l'attribution du fonds de concours 2021 conformément au programme ci-annexé ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif audit fonds de concours, et à procéder à toutes formalités en résultant.

*

Mme MACAREZ – Délibération importante également, il s'agit de la première partie du fonds de concours à destination des communes de moins de 10 000 habitants, qui est piloté par Sylvain VAN HEESWYCK et un groupe de travail. Il y a eu une réunion sur le choix des premiers projets qui seraient financés sachant que nous aurons une deuxième délibération dans le courant de l'année. La parole est à Sylvain VAN HEESWYCK.

M. VAN HEESWYCK – Merci Madame la Présidente, mes chers collègues. Nous nous sommes réunis pour étudier la première partie de programmation du fonds de concours, donc l'enveloppe 2021 s'élève à 354 920 euros, en première partie de programmation c'est 233 000 euros qui ont été attribués, 57 projets ont été présentés au départ et 35 projets ont été retenus. Sur la deuxième partie de programmation, nous aurons le solde de l'enveloppe à hauteur de 151 879 euros. Quelques exemples de projets qui ont été financés par thématiques : les travaux d'isolation de la toiture de l'école et de pose de capteurs solaires pour la commune d'Harly, l'amélioration de services et de cadre de vie des habitants à Annois, avec les travaux d'aménagement pour la déchèterie mobile, l'acquisition d'une désherbeuse pour Morcourt et sur Ollezy, la rénovation énergétique et la mise aux normes électriques de logements communaux. Nous avons aussi travaillé sur les coulées de boues, l'éclairage public, le patrimoine culturel, sur cette partie de programmation nous avons financé à hauteur de 203 000 euros, et le total des investissements qui sont portés sur notre territoire est déjà de plus de 1 500 000 euros qui seront investis par les communes pour notre territoire. Voilà ce que je pouvais dire Madame la Présidente.

Mme MACAREZ – Merci beaucoup, et puis, une précision parce que c'est important de le rappeler à chaque fois, le fonds de concours est à la fois alimenté par le budget général mais aussi par les recettes de l'IFER grâce à la solidarité de certaines communes qui permettent que de l'argent soit réattribué à la fois dans le fonds de concours et puis dans la politique de la ville, je voulais le souligner. Merci. Nous passons au vote.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 74 voix pour, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Absent(e)s : Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Monique BRY.

Délibération 15

EAU ET ASSAINISSEMENT

Contrat de concession pour l'exploitation des infrastructures d'assainissement de l'ex Syndicat d'Assainissement de la Vallée Clastroise - Avenant n°2 - Prolongation de six mois.

Rapporteur : Mme la Présidente

Un contrat de délégation de service public pour la gestion du service d'assainissement collectif des communes de l'ex Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Clastroise a été conclu en date du 01/07/2009 avec la société Veolia Eau pour une durée de 12 ans, portant ainsi son échéance au 30/06/2021.

Ce contrat a fait l'objet d'un avenant n°1 en date du 17/03/2017 afin d'intégrer de nouveaux ouvrages au périmètre délégué et la prise en compte d'évolutions réglementaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a pris la compétence assainissement sur l'ensemble du territoire des 39 communes qui la constitue. Un schéma directeur d'assainissement est en cours de réalisation.

Un projet d'avenant prolongeant l'échéance du contrat de délégation de service public au 31/12/2021 fait donc l'objet de la présente délibération. Cette prolongation permettrait en outre de :

- Définir les besoins techniques d'exploitation par l'aboutissement du schéma directeur d'assainissement,
- Projeter dans les futures charges d'exploitation l'évolution patrimoniale à venir qui sera identifiée dans le schéma directeur d'assainissement,
- Identifier l'impact des choix techniques issus du schéma directeur d'assainissement sur l'équilibre économique du service public d'assainissement et, par voie de conséquence, sur les modalités juridiques d'établissement du tarif (régie, contrat de concession de service),
- Réaliser un audit de mode de gestion actuelle et de réajuster un équilibre adapté au contrat de concession de services en cours.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants,

Vu les dispositions de l'article L.3135-1 du code de la commande publique qui précisent qu'un contrat de concession peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence dans six hypothèses notamment lorsque les modifications sont de faible montant,

Vu les dispositions de l'article R. 3135-8 du code de la commande publique selon lequel n'est pas substantielle une modification qui :

- n'excède pas 10 % du montant initial d'un contrat de concession ;
- et, dans tous les cas, ne dépasse pas les seuils européens,

Vu l'article R. 3135-9 du code de la commande publique qui dispose que lorsque plusieurs modifications successives relevant de l'article R. 3135-8 sont effectuées, l'autorité concédante prend en compte leur montant cumulé ;

Vu l'article R. 3135-4 du code de la commande publique,

Vu le contrat de Délégation de Service Public d'assainissement collectif pour les communes de Annois, Cugny, Flavy-le-Martel, Jussy, Montescourt-Lizerolles (ex Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Clastroise),

Vu le projet d'avenant n°2,

Vu l'avis favorable de la commission de délégation de service public en date du 9 mars 2021 sur le projet d'avenant n°2.

Considérant que la modification envisagée par le projet d'avenant n°2 n'est pas substantielle, le chiffre d'affaires supplémentaire estimé par la prolongation du contrat pour une durée de 6 mois s'élève à 162 323 € HT, soit 4,8% du chiffre d'affaires initial.

Le pourcentage du chiffre d'affaires initial atteint en fin de contrat au 31/12/2021 est de 109,9%.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver l'avenant n°2 au contrat de Délégation de Service public d'assainissement collectif joint à la présente délibération ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer ledit avenant.

*

Mme MACAREZ – Il s'agit de vous proposer un avenant n°2 pour une prolongation du contrat sur une durée de six mois. Je donne la parole à Jérôme LECLERCQ peut-être pour préciser ou Monsieur TOURNAY en premier. Monsieur TOURNAY.

M. TOURNAY – Merci Madame la Présidente. Je vais reprendre la position que j'ai tenue en commission eau et assainissement, je peux bien évidemment entendre qu'il faut se donner les moyens pour avoir une vision à long terme et donc, on pourrait avoir besoin de ces six mois supplémentaires pour mener un audit le plus complet, moi ce qui m'interpelle c'est que l'exécutif n'ait pas anticipé cet audit, il aurait fallu le commencer six mois plus tôt. Alors six mois de plus pour une délégation de service public particulièrement parce qu'il s'agit du service de l'eau, à mon sens c'est six mois de trop. J'appelle bien évidemment de mes vœux parce que je sais très bien que ces six mois vont être prolongés, j'appelle bien évidemment de mes vœux à ce qu'au terme de ces six mois, l'Agglomération passe pour ce secteur en régie publique. Voilà. Je vous remercie.

M. LECLERCQ – Merci Madame la Présidente. Plusieurs choses, ce n'est pas la commission eau et assainissement, c'est la commission de concession Monsieur TOURNAY, mais ce n'est pas grave. C'est une commission qui est spécifique pour toutes les concessions DSP, donc oui, le problème c'est que si vous voulez on a pris la compétence eau et assainissement en 2018, comme ça vous a été rappelé le jour de cette commission, et il y a eu des travaux qui ont été faits, déjà dans un premier temps, d'état de tous les réseaux à l'échelle des services de la régie et des services de la direction eau et assainissement et aujourd'hui, on voudrait à l'échelle de

toutes les DSP et de tout le territoire de la C32S avoir un état exhaustif, et de savoir un peu où est-ce qu'on va dans l'avenir, donc il nous faut mettre en place des schémas directeurs, comme on vous l'a déjà dit tout à l'heure, il y a aussi l'audit sur les DSP qui est démarré et donc, suite aux résultats de ces études de schémas directeurs et d'audit, on aura les décisions à prendre en conseil sur la suite et la stratégie, sur l'ensemble du territoire de la C32S comme celui de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin, l'ancienne Communauté d'agglomération de Saint-Quentin.

Mme MACAREZ – Merci beaucoup pour ces précisions. Nous allons passer au vote.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

Ont voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Sébastien ANETTE.

Absent(e)s : M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX.

Délibération 16

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Urbanisme - Convention d'organisation de l'instruction des autorisations du droit des sols - délégations de signature.

Rapporteur : Mme la Présidente

Vu la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové qui met fin à la mise à disposition des services de l'Etat aux communes pour l'instruction des autorisations liées au droit des sols, depuis le 1^{er} juillet 2015.

Vu l'article R 423-15 du code de l'urbanisme qui prévoit que les communes peuvent charger l'EPCI d'instruire les demandes et actes prévus au code de l'urbanisme en matière de droit des sols,

Il est donc proposé aux membres du conseil communautaire d'autoriser Madame la Présidente à signer les conventions d'organisation de l'instruction des autorisations du droit des sols entre le Service Droit des Sols de l'Agglomération Saint-Quentinoise et chacune des dix communes suivantes : Annois, Aubigny aux Kaisnes, Bray-Saint-Christophe, Dury,

Fontaine-les-Clercs, Happencourt, Ollezy, Seraucourt-le-Grand, Tugny-et-Pont, Villers-Saint-Christophe, qui bénéficiaient d'une prestation par les services de l'Etat, conformément au modèle type de convention ci-joint.

La convention s'applique à l'instruction des actes et autorisations prévues au code de l'urbanisme pour lesquels le maire est compétent au nom de la commune, à savoir potentiellement : le permis de construire, le permis de démolir, le permis d'aménager, le certificat d'urbanisme et la déclaration préalable.

La commune est le point d'entrée unique des demandeurs pour déposer ou adresser leurs dossiers.

Le maire est seul signataire de la décision finale, la signature de la convention de mise à disposition n'ayant ni pour objet ni pour effet de modifier les règles de compétence et de responsabilité fixées par le code de l'urbanisme.

Ainsi, les actes et décisions instruits par le service droit des sols demeurent délivrés par le maire au nom de la commune.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la convention organisant l'instruction des autorisations du droit des sols entre le Service Droit des Sols de l'Agglomération Saint-Quentinoise et chacune des communes précitées souhaitant l'intégrer ;

2°) d'autoriser Madame la présidente à signer les conventions avec chacune des communes concernées et signer les arrêtés portant délégation de signature aux instructeurs du droit des sols pour tous les actes afférents à la procédure d'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols ;

3°) de demander à chaque commune souhaitant intégrer ce service de délibérer dans le mois suivant cette délibération.

*

Mme MACAREZ – Puisque nous avons maintenant un PLUi, nous proposons donc que le service du droit des sols de la Communauté d'agglomération puisse réaliser l'instruction des autorisations du droit des sols, donc les permis de construire, de démolir, d'aménager, les déclarations préalables et les services d'urbanisme sur les communes d'Annois, Aubigny-Aux-Kaisnes, Bray-Saint-Christophe, Dury, Fontaine-les-Clercs, Happencourt, Ollezy, Seraucourt-le-Grand, Tugny-et-Pont et Villers-Saint-Christophe. Pas d'interventions ? Nous votons.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 4 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : M. Karim SAÏDI, M. Frédéric ALLIOT, Mme Sandrine DIDIER.

Délibération 17

AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE Projet de modernisation du parc éolien de la Clef des Champs.

Rapporteur : Mme la Présidente

Le parc éolien dit « de Saint-Simon », situé sur le site de la Clef des Champs, est composé de 4 éoliennes, dont 3 sont installées sur la commune d'Artemps et 1 sur la commune de Clastres :

- Artemps : parcelles cadastrées AB 3, AB 4 et AB 5
- Clastres : parcelle cadastrée : ZH 43

Ces éoliennes sont en exploitation depuis mai 2004, ce qui en fait le plus vieux parc éolien de l'Aisne.

Depuis la fusion de 2017, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois s'est substituée à la Communauté de communes du Canton de Saint-Simon en qualité de propriétaire du site.

L'exploitation du site a été consentie à la société « SIIF ENERGIES France » suivant un bail emphytéotique d'une durée de 40 ans, signé le 30 juillet 2003 pour se terminer en juin 2043.

Pour poursuivre l'exploitation du parc dans de meilleures conditions de performance, la société gestionnaire du site a sollicité la collectivité afin d'engager un projet de modernisation et de renouvellement des quatre éoliennes par des modèles plus récents.

Les machines retenues atteindront au maximum une hauteur en bout de pale de 150 m, et un diamètre de rotor de 117 m. Le parc modernisé offrira une puissance raccordée de 13,4 MW compte-tenu des contraintes de raccordement au réseau public de distribution.

Deux des quatre éoliennes seraient déplacées pour augmenter le retrait et les distances de sécurité par rapport aux activités du circuit de motocross et de la piste d'accélération.

Ce projet donne lieu à un ajustement du loyer annuel minimal garanti qui sera de l'ordre de 25 000 € par an. Pour mémoire le loyer s'élevait à 20 753,46 € en 2020.

Préalablement au lancement par le gestionnaire des études de faisabilité, ce projet requiert une approbation de la collectivité ainsi que la signature de divers actes juridiques, qui seront à la charge du demandeur.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le projet de modernisation du parc éolien de la Clef des Champs ;

2°) d'autoriser la signature d'une promesse de bail emphytéotique et constitution de servitudes, avant-projet pour permettre de réaliser les études préalables et déposer et obtenir les autorisations administratives ;

3°) d'autoriser la signature d'un bail emphytéotique et constitutions de servitudes, acte complémentaire contenant la création d'un débord de fondation des éoliennes ;

4°) d'autoriser la signature d'un avenant au bail emphytéotique initial pour constater l'augmentation de la puissance des éoliennes et par conséquent le montant du nouveau loyer ;

5°) de décider que les frais d'actes ainsi que les frais de géomètre seront à la charge de la société.

*

Mme MACAREZ – Vous le savez, il y a 4 éoliennes qui sont exploitées sur la Clef des Champs depuis 2004. Elles ne correspondent plus aux standards actuels et elles ont donc besoin d'être modernisées, c'est ce qui vous est proposé aujourd'hui. C'est important pour la sécurité, notamment du circuit, et c'est aussi important puisque dans le cadre du PCAET, ce que nous avons convenu sur le territoire, au sein de la stratégie de l'Agglomération c'est uniquement d'être sur du renouvellement d'éoliennes existantes et non pas des ajouts sur notre territoire. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur CALON et Madame SAILLARD.
Monsieur CALON.

M. CALON – Oui merci. Les éoliennes qui seront déplacées, seront situées à combien de mètres des habitations ? La limite légale c'est 500 mètres, est-ce qu'on sera à 500 mètres ou davantage ? Ces éoliennes ont été installées en 2004, nous avons donc du recul sur leur présence, ont-elles gêné les habitants et les habitantes ? Comme l'Agglomération aime bien le répéter. Quel impact sur les oiseaux ? Est-ce qu'on a du recul sur ces éoliennes ? J'aimerais avoir des informations. Merci.

Mme MACAREZ – Madame SAILLARD.

Mme SAILLARD – Merci. C'est vrai que là on était très étonnés de ce rapport, étant donné que vous nous dites aussi que vous êtes contre les éoliennes. Je pense qu'il y a une cohérence quand même au sein de cette assemblée, et que votre Vice-Président, qui est ici à la biodiversité mais qui est quand même Président de la Région et qui crie que les éoliennes sont un scandale national, une méthode de développement anarchique qui méprise les populations,

une filière qui est tout sauf nationale, et un sabordage des paysages français. Donc là, je ne comprends plus la cohérence de votre politique, on déplace des éoliennes parce que c'est trop près d'un circuit de moto-cross, pourquoi ne pas les supprimer totalement et de dire aux promoteurs de venir les reprendre puisqu'on peut les déplacer et donc les retirer, pour retrouver des paysages comme on aimerait les voir sans être massacrés par ces mâts. D'autant plus que les éoliennes, on n'est pas sans savoir, mais ça vous l'occultez assez souvent, c'est les problèmes sanitaires dus aux éoliennes, pourtant il y a des rapports qui sont de plus en plus nombreux qui prouvent que l'éolien, quand il est placé près des habitations, provoque des graves problèmes sanitaires, explosion de cancers, syndrome éolien, là, il y a des études récentes dans les pays du nord, en Suède, qui montrent que le sommeil paradoxal diminue de 17 minutes quand on vit près d'une éolienne, et Dieu sait, si le sommeil a un impact sur la bonne santé des gens. Donc voilà, franchement, expliquez-nous pourquoi vous remplacez ? Pourquoi vous ne supprimez pas quand un parc éolien arrive en fin de vie ? Merci.

Mme MACAREZ – Ecoutez, on a un bail jusque 2043, donc moi je veux bien tout ce qu'on veut, soit elles s'arrêtent mais elles restent là, on a un bail jusque 2043, soit on respecte la loi et elles sont modifiées. Je répondrai aussi à Monsieur CALON, je veux bien votre question sur les mètres avec les habitations, est-ce qu'on vous proposerait un déplacement qui ne serait pas dans un cadre légal ? Franchement. Alors est-ce qu'on est emballés sur le sujet des éoliennes ? Non. Ces éoliennes existent, nous avons ce bail qui dure, donc on va poursuivre comme cela dans le cadre légal qui est existant. Xavier BERTRAND.

M. BERTRAND – Oui, juste un point Madame la Présidente pour vous confirmer et confirmer à tous ce que je vous ai indiqué, c'est qu'en ce qui me concerne je voterai contre.

Mme MACAREZ – Allez, nous passons au vote.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 63 voix pour et 12 voix contre, adopte le rapport présenté.

M. Thomas DUDEBOUT ne prend pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

Ont voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Xavier BERTRAND, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Louis SAPHORES, M. Tony MARANDIN, Mme Francine GOMEL, M. Philippe LEMOINE, M. Karim SAÏDI, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 18

AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE
Parc des Autoroutes - Constitution d'une servitude de passage de canalisation
souterraine sur plusieurs propriétés privées au profit de la Communauté
d'agglomération du Saint-Quentinois.

Rapporteur : Mme la Présidente

Une canalisation souterraine des eaux pluviales traverse plusieurs propriétés privées dans la Zone d'Activités Economiques du Parc des Autoroutes dont l'aménageur est la SEDA.

Les propriétaires concernés ont donné leur accord afin que soit régularisée cette situation par l'établissement d'une servitude de passage à perpétuelle demeure.

Cette régularisation poursuit un objectif d'intérêt général et en conséquence aucune indemnité ne sera allouée aux propriétaires.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver au profit de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois la constitution d'une servitude de passage d'une canalisation souterraine des eaux pluviales, sur les parcelles suivantes :

- À SAINT-QUENTIN, lieudit « Le Dessus du Champ Bossu », parcelle cadastrée section ZR n°185 appartenant à la SCI NR 36 (avec faculté de substitution) d'une part,
- À SAINT-QUENTIN, lieudit « Le Dessus du Champ Bossu », parcelles cadastrées section ZR n°190, 191 et 193 appartenant à la SEDA (avec faculté de substitution), d'autre part.

2°) de préciser que l'acte sera rédigé par Maître FEUILLETTE-CADENNE, notaire à SAINT-QUENTIN et que tous les frais relatifs à cette régularisation seront supportés par la SEDA, aménageur de la ZAE du Parc des Autoroutes.

3°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tous les actes relatifs à cette affaire qui en seront la suite ou la conséquence.

*

Mme MACAREZ – C'est simplement une servitude de passage pour une canalisation souterraine sur des terrains qui ont été aménagés, dans le cadre du développement du Parc des Autoroutes sur la parcelle qui a été attribuée à la société ANOÏWA. Est-ce qu'il y a des questions ? Non. Nous votons.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 73 voix pour et 3 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX.

Délibération 19

EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT Renouvellement de la délégation de compétence en matière d'aides au logement pour la période 2021-2026.

Rapporteur : Mme la Présidente

La Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin est titulaire d'une délégation de compétence en matière d'aides au logement depuis le 1^{er} janvier 2006.

D'une durée initiale de 3 ans, celle-ci a été renouvelée pour la période 2009-2014 et reconduite en 2015, intégrant cette fois une convention pour la gestion des aides à l'habitat privé avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et son périmètre d'intervention a été élargi aux 39 communes de l'Agglomération du Saint-Quentinois par avenant en date du 20 septembre 2018.

Cette délégation lui permet d'une part de décider de l'attribution des aides publiques, à l'exception de celles de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), en faveur de la construction, de l'acquisition, de la réhabilitation et de la démolition des logements locatifs sociaux et des logements-foyers, de la location-accession, de la rénovation de l'habitat privé, de la création de places d'hébergement, et d'autre part de procéder à leur notification aux bénéficiaires.

Par courrier en date du 25 septembre 2020, l'Agglomération du Saint-Quentinois a fait savoir au Préfet son souhait de renouveler la délégation de compétence en matière d'aides au logement à compter du 1^{er} janvier 2021.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de délégation de compétence en matière d'aides au logement pour 2021-2026 et l'ensemble des avenants en découlant pour l'année 2021 ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé pour 2021-2026 et l'ensemble des avenants en découlant pour l'année 2021 ;

3°) d'autoriser Madame la Présidente à signer toutes les pièces et tous les documents afférents à la sollicitation de la délégation susvisée.

*

Mme MACAREZ – Nous avons une série de délibération importantes qui sont liées au logement, et notamment, le renouvellement de délégation de compétence en matière d'aides au logement pour le compte de l'Etat jusqu'à l'année 2026. Je donne la parole à Freddy GRZEZICZAK.

M. GRZEZICZAK – Merci Madame la Présidente, mes chers collègues. Alors c'est vrai que nous sommes à l'Agglomération du Saint-Quentinois, titulaire d'une délégation de compétence en matière d'aide au logement et ça depuis le 1er janvier 2006. Nous sommes deux intercommunalités dans le département de l'Aisne, c'est le Soissonnais et le Saint-Quentinois, donc d'une durée initiale de trois ans, cette délégation de compétence a été renouvelée pour la période 2009-2014, elle était reconduite en 2015 en intégrant cette fois, une convention pour la gestion des aides de l'habitat privé, avec l'ANAH, avec l'Agence Nationale de l'Habitat, et le périmètre d'intervention a été élargi puisqu'avec les 39 communes de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, un avenant en date du 30 septembre 2018 a été établi. Cette convention s'est achevée au 31 décembre 2020, le 25 septembre 2020, nous avons répondu favorablement à la sollicitation de Monsieur le Préfet, en réaffirmant, bien sûr, notre souhait de renouveler cette délégation de compétence en matière d'aide au logement, et cela, à compter du 1er janvier 2021 et pour une durée de six ans. Vous avez deux conventions qui sont jointes, une convention, ce qu'on appelle générale, une convention de gestion des aides à la pierre pour le parc privé. C'est un montant important de la dotation de l'Etat, qui est prévu en 2021, parce que pour les aides à l'habitat privé, on est sur 6,3 millions d'euros sur six ans et pour le logement social on est sur 670 millions sur six ans. Voilà, c'est une convention effectivement importante. Merci.

Mme MACAREZ – Merci beaucoup. Là où on peut se réjouir, c'est que les aides de l'ANAH sont beaucoup plus importantes que par le passé. On va passer sur la période de 4 millions d'euros à 6,3 millions d'euros. Ce sera d'abord de la rénovation de logements, donc des meilleures conditions pour nos habitants et puis ça va faire travailler les entreprises du secteur aussi, on ne peut être que satisfaits. Nous passons au vote.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 4 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie

VITOUX, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : M. Arnaud PROIX, M. Grégoire BONO.

Délibération 20

EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT Reconduction du régime d'aides à la rénovation énergétique des logements privés.

Rapporteur : Mme la Présidente

Dans le cadre de la délégation des aides à la pierre et pour encourager la rénovation du parc privé ancien, l'Agglomération du Saint-Quentinois a approuvé le 26 mars 2019 l'élargissement des conditions d'attribution du Bonus Energie mis en place par la collectivité en juin 2017, sous forme d'un pourcentage différencié selon les ressources des propriétaires :

- 5 % du montant HT des travaux pour les propriétaires modestes ;
- 10 % du montant HT des travaux pour les propriétaires très modestes.

Pour cette année 2021, il est proposé de reconduire le Bonus Energie, et de porter le montant de travaux subventionnables à 30 000 €, plafond retenu depuis le 1^{er} janvier 2021 pour tous les projets de rénovation énergétique financé par l'Anah, contre un gain énergétique minimal de 35 % après travaux.

Le règlement précise également que pour les dossiers faisant l'objet d'une subvention d'Action Logement, la subvention communautaire est calculée sur le montant résiduel des travaux, comme pour l'Anah.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- 1°) d'approuver la mise en place du nouveau règlement du Bonus Energie ;
- 2°) d'adopter le règlement correspondant et d'en autoriser la signature par Madame la Présidente ;
- 3°) d'autoriser Madame la Présidente à signer toutes les pièces et de procéder à toute formalité y afférent.

*

Mme MACAREZ – Là aussi politique du logement, reconduction du régime d'aides à la rénovation énergétique des logements privés, la parole est à Freddy GRZEZICZAK.

M. GRZEZICZAK – Oui. Merci Madame la Présidente, mes chers collègues. C'est tout simplement, le renouvellement du règlement des aides à la rénovation énergétique, c'est un

renouvellement qui a lieu tous les ans, tout simplement, on doit pouvoir se caler sur les évolutions réglementaires de l'ANAH. Il y a juste une nouveauté dans ce nouveau règlement, c'est que le plafond passe de 30 000 euros au lieu de 20 000 euros et cela à compter du 1er janvier 2021, voilà, c'est important puisqu'on passe de 30 000 euros à 20 000 euros.

Mme MACAREZ – Merci beaucoup. Nous passons au vote.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 75 voix pour, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Absent(e) : Mme Agnès MAUGER.

Délibération 21

EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT Approbation des bénéficiaires du Bonus Énergie.

Rapporteur : Mme la Présidente

Dans le cadre d'une stratégie locale de l'habitat et de la convention de délégation des aides à la pierre, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a délibéré sur le renouvellement d'un abondement des aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), le Bonus Énergie.

Cette aide est attribuée aux propriétaires modestes et très modestes, ayant reçu un accord de subvention de l'Anah pour des travaux d'économies d'énergie, relevant du programme « Habiter Mieux ».

Il convient d'approuver nominativement l'octroi d'une subvention communautaire aux 3 propriétaires figurant dans la liste en annexe, pour un montant global de 6 065 €.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver l'octroi d'une subvention communautaire au titre du Bonus Énergie ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à accomplir les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

*

Mme MACAREZ – Toujours sur ce Bonus Energie, mais cette fois-ci, il s’agit d’approuver les octrois de subventions à certaines personnes. La parole est à Freddy GRZEZICZAK.

M. GRZEZICZAK – Merci Madame la Présidente, chers collègues. Effectivement, on a trois foyers qui seront aidés pour un montant global de 6 065 euros, donc on continue, effectivement, à aider ces foyers qui veulent faire des travaux de rénovation énergétique, c’est important, c’est aussi dans la politique de l’habitat, l’Agglomération, qui a été menée depuis plusieurs années.

Mme MACAREZ – Merci beaucoup. Nous passons au vote.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 73 voix pour, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Absent(e)s : M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, Mme Agnès MAUGER.

Délibération 22

EQUILIBRE SOCIAL DE L’HABITAT

Participation de l'Agglomération au Fonds de Solidarité pour le Logement de l'Aisne.

Rapporteur : Mme la Présidente

Le financement du FSL est assuré par le conseil départemental avec l’aide de chaque distributeur d’énergie, d’eau et de téléphone.

Les autres collectivités territoriales et toutes les personnes morales associées au plan départemental d’action pour le logement des personnes défavorisées peuvent également contribuer au financement du FSL.

Accès ou maintien dans le logement :

Concernant les mesures d’accompagnement social lié au logement, ces dernières peuvent être mises en place auprès des familles qui éprouvent des difficultés de gestion budgétaire ou d’intégration dans un logement.

À cet effet, la participation volontaire de la Communauté d’agglomération au financement de ce dispositif pour le volet logement est sollicitée, pour l’exercice 2021, à

hauteur de 0,45 € par habitant soit 36 351,45 €, pour une population de 80 781 habitants (recensement de 2017).

Accès à l'énergie :

Au sujet des mesures d'accompagnement social lié à l'énergie, la Communauté d'agglomération dispose d'une convention partenariale avec le conseil départemental. En 2005, la participation de la Communauté d'agglomération était de 0,20 euros par abonné mais le Conseil de Communauté a souhaité augmenter régulièrement ce montant.

PROPOSITION POUR L'EXERCICE 2021

Il est proposé de maintenir le montant de la participation par abonné fixé à **0,30 €** pour l'ensemble des abonnés de l'Agglomération du Saint-Quentinois, soit :

0,30 € x 29 968 abonnés (au 01/01/2021) = 8 990,40 €, répartis comme suit :

- Budget Eau **4 495,20 € (50 %)**
- Budget Assainissement **4 495,20 € (50 %).**

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de participer financièrement au Fonds de Solidarité pour le Logement et de verser une participation de 36 351,45 € pour le volet habitat au titre de l'année 2021 ;

2°) de participer financièrement au Fonds de Solidarité pour le Logement et de verser une participation de 8 990,40 € pour le volet énergie au titre de l'année 2021 ;

3°) d'autoriser Madame la Présidente à signer toutes les pièces et de procéder à toute formalité y afférent.

*

Mme MACAREZ – Là aussi c'est une délibération qui est annuelle. Est-ce que vous avez des questions ? Monsieur CALON.

M. CALON – Oui merci. Madame la Présidente, nous savons que la Communauté d'agglomération intervient de façon très solidaire, n'étant pas obligée de participer. La convention entre le département et la Communauté d'agglomération n'étant nullement inscrite dans la loi, il s'agit d'une politique facultative, et nous vous remercions de ce que vous faites, cependant l'augmentation dont vous parlez, nous semble insuffisante, au regard de la baisse des revenus de nombreux habitants suite à la pandémie. De plus, la Communauté d'agglomération dispose d'une capacité à peser sur les fournisseurs d'eau et d'énergie quant à l'abandon des créances, est-ce que nous utilisons ce point ? Ce levier ? Toujours dans le cadre de perte de revenus des habitants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, contraints de demander l'intervention du FSL. Est-ce qu'il y a eu un échange avec la direction départementale ainsi que l'UTAS de Saint-Quentin, pour avoir une vision réaliste de la situation et évaluer la volumétrie de notre participation au dispositif FSL, et nous aurions

voulu savoir la participation des autres contributeurs volontaires et l'évolution quant à l'année 2020 à 2021. Merci.

Mme MACAREZ – Freddy GRZEZICZAK.

M. GRZEZICZAK – Juste rappeler que le fonds de solidarité pour le logement, c'est d'abord un dispositif social départemental, qui permet d'aider des ménages en grande difficulté, comme vous venez de le dire Monsieur CALON, d'abord c'est de pouvoir accéder à un logement décent et de disposer de fournitures, de l'eau et d'énergie. C'est un financement qui est assuré par le conseil départemental de l'Aisne, l'Agglomération du Saint-Quentinois, vous l'avez dit, prend toute sa place, puisqu'en 2020, ce sont 731 aides qui ont été accordées, pour un montant global de 251 904 euros. Alors, ce qu'on peut noter effectivement, mais c'est d'un point de vue général, c'est d'un point de vue national, on note une diminution du nombre des bénéficiaires du FSL qui se poursuit, c'est difficilement explicable, peut-être que malgré la situation sociale, beaucoup de nos concitoyens se tournent vers des dossiers, notamment, de surendettement, c'est un peu la seule réponse qu'on a pu amener au FSL départemental, mais en tout cas cette tendance, elle est nationale et effectivement, les aides sont bien-là mais les gens sont de moins en moins demandeurs.

Mme MACAREZ – Très bien merci. Nous passons au vote.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 76 voix pour, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 23

POLITIQUE DE LA VILLE

Contrat de Ville 2021 - Programmation 2021 - Subventions sollicitées auprès de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Rapporteur : Mme la Présidente

Dans le cadre du Contrat de Ville, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois s'est engagée aux côtés de l'Etat, la Région Hauts-de-France et la Ville de Saint-Quentin à mettre en place et à soutenir un programme d'actions en faveur des personnes les plus fragiles sur les thèmes suivants :

- l'habitat et le cadre de vie ;
- l'éducation, la lutte contre l'illettrisme et la promotion de la lecture ;
- l'emploi, l'insertion et la formation ;

- les pratiques culturelles et sportives ;
- la parentalité ;
- la citoyenneté, la prévention de la délinquance et l'accès aux droits ;
- la prévention en matière de santé.

La Communauté d'agglomération a procédé pour sa part, à l'inscription des crédits contrat de ville au budget prévisionnel 2021 à hauteur de 228 485 €.

Les projets déposés dans le cadre de la programmation 2021 du contrat de ville tiennent compte des axes prioritaires et des enveloppes respectives des partenaires du contrat de ville.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le programme d'actions 2021 du contrat de ville ci-annexé ;

2°) d'attribuer les subventions sollicitées auprès de la Communauté d'agglomération au titre du contrat de ville comme précisé en annexe ;

3°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette programmation et à procéder à toute formalité en résultant.

*

Mme MACAREZ – Il s'agit de la programmation des actions sur l'année 2021. Je donne la parole à Philippe VIGNON.

M. VIGNON – Oui, je vous remercie Madame la Présidente, mes chers collègues. Les objectifs de cette programmation 2021 du Contrat de Ville ont pour vocation d'améliorer les conditions de vie de nos habitants dans les quartiers prioritaires et les quartiers de veille, de réduire les inégalités sociales entre les territoires pour restaurer en quelque sorte, l'égalité républicaine sur le territoire. Vous avez vu que notre politique est volontariste, puisque cette programmation 2021 retient 57 projets, dont 19 projets nouveaux, dans des thématiques dont vous avez la liste c'est-à-dire : l'habitat et le cadre de vie, le développement économique et l'emploi, l'éducation, la lutte contre l'illettrisme et la promotion de la lecture, la citoyenneté, la prévention de la délinquance, la médiation sociale et l'accès au droit, la pratique culturelle et sportive, la parentalité, la santé et la prévention, tout cela, au bénéfice de nos quatre quartiers prioritaires : Europe, Neuville, Faubourg d'Isle et Vermandois et des deux quartiers de veille : Saint-Jean, Billion, Artois-Champagne et Saint-Martin. Il s'agit de mobiliser les politiques publiques et je rappelle que, la Communauté d'agglomération intervient dans le dispositif à hauteur de 34,5 % du fonctionnement du Contrat de Ville. Vous avez en annexe le programme d'actions détaillé, action par action, qui a été adopté, je veux quand même rappeler, parce que c'est peut-être l'occasion de le rappeler que, entre 2015 et 2020, ce sont 342 projets et 658 actions qui ont été menés dans les quartiers prioritaires de la Ville de Saint-Quentin, des actions sur l'emploi, nous avons eu 21 430 bénéficiaires, ces actions sont passées par la sensibilisation à la création d'entreprises, des entretiens individuels, des ateliers de formations, et surtout ce qui nous réjouit, c'est 181 entreprises ont été créées générant 195 emplois dans les domaines du commerce, de la restauration et des activités de service. Autre action en faveur de l'éducation : la lutte contre l'illettrisme, la promotion de la lecture, là

encore 19 458 bénéficiaires et surtout 11 700 jeunes qui ont bénéficié de cette action « un livre, un enfant » qui est quand même une action tout à fait exemplaire. En ce qui concerne la citoyenneté, la prévention de la délinquance, et Dieu sait que j'y attache de l'importance et c'est la médiation sociale, 50 314 bénéficiaires, plus exactement, parmi celle-ci, 17 985 personnes ont été accompagnées dans des démarches d'accès au droit, les consultations juridiques et 2 083 jeunes ont participé à des projets de promotion de la citoyenneté et des valeurs citoyennes, c'est tout ce qui relève de l'engagement solidaire de proximité. Sur les actions habitat et cadre de vie, 7 439 bénéficiaires, dont 3 300 personnes qui ont participé à des actions sur le développement durable, c'est-à-dire : le gaspillage alimentaire, la fabrication de produits ménagers, cosmétiques avec des produits naturels et la sensibilisation aux économies d'énergie, au tri etc, des actions en matière de culture et pratique sportive 37 783 bénéficiaires, dont 11 505 qui ont bénéficié d'ateliers et de sorties culturelles. Sur la parentalité, là aussi c'est très important dans ces quartiers prioritaires, 4 780 bénéficiaires, il s'agit d'actions recréant du lien d'écoute entre parents et professionnels, et notamment, de valoriser les compétences des parents. En terme de santé et prévention, 16 255 bénéficiaires, et là aussi, j'y attache de l'importance, 130 personnes qui ont été placées sous main de justice et qui ont bénéficié de stage sur l'alcool et les risques liés à sa consommation, c'est dire, que ces actions, qui ont pour une large part été reprises dans le programme d'actions 2021 et qui ont été améliorées et complétées par ailleurs, visent à améliorer le quotidien des habitants, de nos habitants, dans nos quartiers, qui connaissent des difficultés et le but aussi c'est de favoriser la mixité avec des publics issus d'autres quartiers de Saint-Quentin. Voilà, ça a le mérite, en réalité, de prôner le vivre ensemble.

Mme MACAREZ – Merci beaucoup pour cette présentation complète. Madame SAILLARD.

Mme SAILLARD – Alors effectivement, depuis longtemps nous demandons toujours l'arrêt de cette politique du favoritisme pour certains, alors que d'autres souvent à proximité, ne bénéficient pas du même traitement pour améliorer la vie de leurs d'habitants. Il y a là, un dévoiement de l'égalité entre citoyens, ce n'est pas normal, si encore cela servait à quelque chose, mais même pas, la Cour des comptes est claire, malgré tout l'argent déversé, l'attractivité de ces quartiers est toujours inexistante, en raison notamment, de l'insécurité, le niveau scolaire y est toujours dramatiquement bas, l'activité économique et commerciale est en peine, le taux de chômage toujours élevé. Force est de constater que des millions d'euros investis dans tous les quartiers, dits prioritaires ont peu d'effets, sur le fond de l'insécurité, de la cohésion sociale ou de la lutte contre le communautarisme, les individus qui pourrissent le quotidien des riverains ne sont pas des misérables ou des jeunes désœuvrés, mais des voyous biberonnés au refus de l'autorité et renforcés par l'impunité, avant d'injecter de l'argent public aveuglément et sans aucune condition, il faut rétablir l'ordre républicain et restaurer la paix et la sécurité pour tous. Mais malgré tous ces constats, vous persistez toujours dans cette politique coûteuse et inefficace, nous, nous préférons une politique de justice, entre tous les quartiers et au sein du territoire, parce que là Monsieur VIGNON ne nous parle que de Saint-Quentin, on m'a reproché aussi de ne défendre que ma ville, là en fait, en l'occurrence, la politique de la ville ne s'adresse qu'à Saint-Quentin, or je pense que la ruralité pourrait aussi avoir des aides.

Mme MACAREZ – Vous changez d'avis.

Mme SAILLARD – Chaque citoyen à droit à l'égalité de traitement. Non la dernière fois c'était les impôts et nous sommes conscients des devoirs de l'élu, comptable de l'argent public, c'est pourquoi, toujours cohérents avec nos idées, nous voterons contre cette politique

de la ville. Merci.

Mme MACAREZ – Thomas DUDEBOUT.

M. DUDEBOUT – Sur la dernière phrase : « la cohérence avec les idées », moi je connais beaucoup de maires qui partagent les idées de Madame SAILLARD, qui sont très contents de pouvoir bénéficier des dispositifs contrat de ville, regardez ce qui se passe à Villers-Cotterêts Madame SAILLARD, et peut-être que ça vous inspirera et ça vous permettra peut-être de changer de regard sur ces dispositifs.

Mme SAILLARD – Effectivement, j'ai vu un élu il y a pas très longtemps de Villers-Cotterêts qui disait qu'effectivement, la politique de la ville, il la reçoit, on lui donne, donc il va pas s'en passer, ceci dit, il n'applique peut-être pas la politique à 100 % de la politique de la ville comme vous vous le faites, c'est-à-dire que pour l'insertion par exemple, au niveau du travail il ne va pas forcément privilégier les quartiers prioritaires, le favoritisme, il essaie d'avoir une équité quand même au sein de sa ville pour toutes les actions qu'il mène, dans le contexte de la politique de la ville. Donc on peut aussi ménager, et moi c'est ce que je regrette surtout sur Saint-Quentin, c'est cette politique discriminatoire et quand parfois vous cherchez des médiateurs, et que ces médiateurs doivent absolument habiter ces quartiers prioritaires, vous entretenez le communautarisme, enfin moi je préférerais qu'on puisse donner la possibilité à tous les jeunes Saint-Quentinois de pouvoir s'insérer dans tous les quartiers du Saint-Quentinois, pour justement se connaître et améliorer le vivre ensemble. C'est mon opinion et c'est aussi l'opinion en général du Rassemblement National dans toutes les assemblées, on vote contre la politique de la ville qui est coûteuse et inefficace, la Cour des comptes le dit.

Mme MACAREZ – Monsieur ANETTE.

M. ANETTE – Merci Madame la Présidente. Alors moi ce que je voudrais préciser effectivement pour conclure un petit peu sur tout ça, vous savez alors je m'adresse à vous Madame la Présidente, à Monsieur DUDEBOUT et à Monsieur VIGNON également, vous savez dans les quartiers hors zones prioritaires, les gens ne sont pas forcément plus riches que dans les quartiers prioritaires en eux-mêmes, voire des fois même bien au contraire, c'est la raison pour laquelle nous, nous sommes contre tout ça, et je suis persuadé que Franck BRIFFAUT à Villers-Cotterêts, bien qu'il bénéficie effectivement de cette somme d'argent, je pense qu'il l'utilise autrement que comme c'est utilisé absolument, exclusivement en faveur des quartiers prioritaires. Je vous remercie.

Mme MACAREZ – Madame SAILLARD, à nouveau, le choc des mots toujours très mal employés, je ne sais pas si vous vous rendez compte de ce que vous indiquez, moi vraiment les bras m'en tombent, sur un certain nombre de points, vous devriez relire le procès-verbal parce que ça ne veut rien dire. Sur le fond, qu'est-ce qu'on veut tous ? La ruralité, la ville, le meilleur pour nos habitants, et qu'est-ce qu'on veut ? C'est être le plus soutenu sur les opérations qui vont être des opérations profitables aux habitants et bien sûr, sur la politique de la ville, c'est un mot barbare d'ailleurs ça ne veut pas dire grand-chose, elle en fait partie également. Eh bien moi, si je peux aller chercher les crédits pour les associations de quartiers, si on peut permettre aux centres sociaux, encore plus en ce moment, d'accompagner la population, si on peut avoir des fonds supplémentaires pour les écoles et pour les apprentissages fondamentaux, je pense qu'il faut y aller, il ne faut pas hésiter à signer ces contrats. Ensuite, il y a d'autres dispositifs, et notre boulot tous les jours, hier encore j'ai rencontré le Préfet pendant une heure et demi, c'est d'aller se faire aider au maximum sur tous

les sujets. Dans cette délibération, c'est la politique de la ville, mais dans une autre délibération ce sera sur un autre point. C'est dommage de pas soutenir ce type d'opération et de se retrancher sur des éléments de langage nationaux d'ailleurs que vous devez avoir. Allez, on va voter.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

Ont voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Arnaud PROIX, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 24

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Attribution de subventions dans le cadre du "CASQ ARTISANS".

Rapporteur : Mme la Présidente

Le Conseil communautaire, en date du 27 novembre 2018, a approuvé la mise en place de deux dispositifs d'aide directe sur son territoire :

- le « CASQ ARTISANS » dans le cadre de l'aide au développement des TPE ;
- le « CASQ START ARTISANS » dans le cadre de l'accompagnement à la création et reprise d'entreprises.

Pour les deux dispositifs, il s'agit de l'octroi d'une subvention de 20 % du montant HT des investissements avec un plafond d'aide de 3 000 € pour les dépenses liées :

- aux investissements productifs neufs, notamment les machines et outils du secteur de la robonumérique permettant de gagner en productivité et en compétitivité ;
- aux coûts des aménagements nécessaires à l'installation de matériels de production ;
- à l'acquisition de véhicules professionnels neufs.

Les artisans figurant nominativement en annexe du présent rapport répondent aux critères d'éligibilité.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le versement d'une subvention d'accompagnement à l'investissement aux bénéficiaires figurant en annexe du présent document et pour le montant maximal indiqué conformément aux règlements des dispositifs « CASQ -ARTISANS » et « CASQ START ARTISANS » ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

*

Mme MACAREZ – Il s'agit d'attribuer des aides à des artisans sur le territoire de la Communauté d'agglomération. Je donne la parole à Colette BLERIOD.

Mme BLERIOD – Merci Madame la Présidente. Il s'agit de quatre nouveaux dossiers présentés dans le cadre du « CASQ artisans », je rappelle le dispositif : être inscrit au registre du commerce, exercer son activité à titre personnel, avoir un chiffre d'affaires inférieur à un million d'euros hors taxes et un effectif inférieur à 10 salariés. Nous avons reporté la même enveloppe, 100 000 euros que l'année précédente, c'est pour répondre à la question tout à l'heure sur le budget, en 2020 donc 36 activités ont pu bénéficier du dispositif, pour un montant de 94 190 euros, ce qui représente un investissement des artisans de 944 000 euros, une aide d'autant plus importante dans le contexte actuel, car les artisans qui ont l'autorisation d'accueillir du public doivent continuer à investir pour s'adapter à la crise actuelle et rester compétitifs. J'ai à cet égard, une pensée particulière pour tous les commerçants et artisans que le nouveau confinement oblige encore une fois, à interrompre leur activité, c'est un nouveau coup dur qu'ils subissent aujourd'hui. Pour les quatre nouvelles demandes de subventions qu'il vous est demandé d'approuver, elles concernent : la carrosserie HENAULT pour l'achat de matériels, une subvention est demandée de 3 000 euros, la carrosserie HENAULT existe depuis 1994, ils renouvellent leur matériel, postes de soudage, bancs géométrie, depuis 4 ans c'est principalement la fille de Monsieur HENAULT qui gère l'entreprise, elle reprendra dans quelques mois le garage et il y a huit salariés. Ensuite c'est la pâtisserie PARENT, pour l'achat de matériels professionnels, bientôt trois ans que Monsieur PARENT a repris la boulangerie, embauches, investissements, l'affaire se développe très bien, de nouveaux matériels vont venir s'ajouter aux autres, toujours dans un souci d'amélioration de la qualité des produits et de la diversité. Monsieur PARENT d'ailleurs maintenant, a le titre d'artisans en or, qui devrait lui être remis le 21 avril, huit salariés dont trois apprentis. La Boucherie FRANÇOIS, qui se trouve Place Lafayette, Monsieur FRANÇOIS est accompagné depuis quatre ans déjà, par la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois dans ses investissements, il a repris les anciens établissements LAROCHE, Place Lafayette en 2016, depuis il n'a cessé d'investir, il vient de réaliser une très très belle rénovation de la boucherie, il y a neuf salariés. Ensuite, NET AUTO CONFORT, c'est un investissement de matériels professionnels et véhicules, Monsieur ROLAND vient d'acheter l'entreprise NET AUTO, cette activité lui permet de compléter son activité de garagiste, de loueur de véhicules, il doit cependant renouveler le matériel et il a trois salariés. Voilà Madame la Présidente.

Mme MACAREZ – Merci beaucoup. Julien CALON.

M. CALON – Oui merci. Est-ce qu'il y a des artisans qui ont fait des demandes de subventions qui ont été refusées et si oui, pour quels motifs ? Merci.

Mme MACAREZ – Non, non. Il n'y a pas de raison, il faut être dans les critères éligibles. On échange souvent avec les maires, ça peut être un véhicule, ça peut être du matériel d'une manière générale. Il y a vraiment peu de refus confirme Colette BLERIoT et donc là, ce n'est que le démarrage puisqu'en fait, on essaie de passer les subventions au fur et à mesure de l'année quand les dossiers se présentent à chaque fois qu'on a un conseil de communauté. Nous passons au vote, merci beaucoup Colette BLERIoT.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

A voté contre (par vote présent ou par présent) : M. Olivier TOURNAY.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Jean-Louis GASDON.

Absent(e)s : Mme Aïcha DRAOU, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX.

Délibération 25

TOURISME

Convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et l'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois.

Rapporteur : Mme la Présidente

L'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois est l'outil opérationnel de la politique touristique communautaire à l'échelle de la destination touristique. Son périmètre d'action est principalement celui de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et par cohérence territoriale, celui de la destination touristique du Saint-Quentinois.

La présente convention a pour objet de formaliser un cadre mutuel structurant les relations entre la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et l'Office de tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois et de préciser :

- Les objectifs de l'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois ;
- Les moyens de l'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois pour mener à bien ces objectifs.

La convention est conclue pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et l'Office de tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois,

2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer ce document et à accomplir toutes les formalités en résultant.

*

Mme MACAREZ – Nous allons conclure pour une durée d'un an, une convention structurant les relations mutuelles entre l'Agglomération et l'Office de Tourisme, et j'en profite pour saluer le travail remarquable de l'Office de Tourisme, de son président et de sa directrice ici présente. Pas de questions ? Nous passons au vote.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 72 voix pour et 4 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 26

ADMINISTRATION GENERALE Rapport de mutualisation 2020.

Rapporteur : Mme la Présidente

En application de l'article L5211-39-1 du code général des collectivités territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale doit présenter un état d'avancement du schéma de mutualisation à son organe délibérant.

Ainsi, l'article 10 du schéma de mutualisation de décembre 2016 et l'article 7.1 de la convention relative à la mise en place de services communs conclue le 2 mars 2017

prévoient l'élaboration d'un rapport annuel de mutualisation.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'adopter le rapport de mutualisation 2020 tel qu'annexé.

*

Mme MACAREZ – Rapport de mutualisation de l'année 2020 qui permet de retracer un certain nombre d'événements sur l'année 2020 entre la ville et la Communauté d'agglomération. Pas de questions ? Nous passons au vote.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 5 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s : M. Arnaud PROIX, Mme Aïssata SOW.

Délibération 27

PERSONNEL

Recrutement d'animateurs saisonniers en contrat d'engagement éducatif.

Rapporteur : Mme la Présidente

L'encadrement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Jussy, durant les vacances scolaires de printemps, se déroulera du 26 avril au 7 mai 2021, avec une réunion de préparation prévue le 24 avril 2021.

Par conséquent, afin d'assurer le bon fonctionnement de l'ALSH pendant cette période, il convient de créer les emplois suivants :

- 1 emploi de directeur, à temps complet
- 2 emplois d'animateur, à temps complet

Ces emplois seront pourvus sous forme de contrat d'engagement éducatif et rémunérés conformément aux dispositions de la délibération du conseil de communauté du 20 juin 2017.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le recrutement en contrat d'engagement éducatif des animateurs pour l'ALSH dans les conditions mentionnées au présent rapport ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer les contrats de travail se rapportant auxdits recrutements.

*

Mme MACAREZ – Il s'agit de prévoir les emplois dont nous avons besoin pour le centre de loisirs qui est situé sur la commune de Jussy pour les vacances de printemps. Pas de questions ? Nous votons.

Le scrutin est clos. J'ai oublié de voter. Je peux encore ? Non, bon.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 76 voix pour, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 28

PERSONNEL

Remboursement des frais de mission aux agents et élus.

Rapporteur : Mme la Présidente

Lors de sa séance du 19 juin 2018, le conseil de communauté avait approuvé des dispositions dérogatoires pour le remboursement des frais de mission lorsqu'un élu ou un agent de la collectivité venait à se déplacer pour les besoins du service hors de sa résidence administrative et familiale, à l'occasion d'une mission.

Ces dispositions avaient été adoptées afin de permettre une meilleure prise en charge de ces coûts d'hébergement et de consolider l'effort entrepris par la collectivité en matière de formation, au regard notamment des frais d'hébergement élevés dans la région parisienne.

Cependant, lesdites dispositions dérogatoires ne pouvaient avoir qu'une durée limitée à 3 ans, conformément à la réglementation, et arrivent à expiration le 18 juin 2021.

Par conséquent, il convient d'approuver les règles de droit commun en vigueur actuellement, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 3 juillet 2006 modifié le 11 octobre 2019 et de fixer le montant du remboursement des frais d'hébergement incluant le petit-déjeuner à :

- 110 € par nuitée pour Paris intra-muros,
- 90 € par nuitée dans les grandes villes et communes de la métropole du Grand Paris,
- 70 € par nuitée dans les autres communes.

Il est à préciser que ces montants sont identiques à ceux figurant dans la délibération précitée et qu'ils peuvent s'appliquer sans limitation de durée.

Par ailleurs, le taux du remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas est fixé à 17,50 €.

Ce principe du remboursement forfaitaire ne pourra, en aucun cas, conduire à rembourser une somme supérieure à celle effectivement engagée par les élus ou les agents.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'approuver le remboursement forfaitaire des frais de mission, dans les conditions de droit commun, conformément aux dispositions de la présente délibération.

*

Mme MACAREZ – Il s'agit simplement d'approuver les règles de droit commun qui sont prévues par l'arrêté ministériel du 3 juillet 2006 de façon à avoir un cadre légal posé. Pas de questions ? Nous votons.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 74 voix pour et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 29

PERSONNEL
Modification du tableau des effectifs.

Rapporteur : Mme la Présidente

Pour faire suite à l'avis favorable émis par le comité technique du 5 février 2021, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs. Ainsi, il convient de procéder à la suppression des postes suivants :

- 1 poste d'animateur principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 6 heures hebdomadaires
- 1 poste d'attaché
- 1 poste de directeur de communauté d'agglomération de 80 à 150 000 habitants
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants de 2^{ème} classe à temps non complet 30 heures hebdomadaires
- 2 postes d'éducateur de jeunes enfants de 2^{ème} classe

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'approuver la modification du tableau des effectifs dans les conditions mentionnées au présent rapport.

*

Mme MACAREZ – Vous avez les mouvements à l'intérieur de ce tableau en entrée et en sortie. Monsieur CALON.

M. CALON – Oui merci. On observe une suppression de plusieurs postes, dont trois postes d'éducateurs de jeunes enfants, alors pourquoi ces suppressions de postes ? Quelles sont les motivations ? Merci.

Mme MACAREZ – Il n'y a pas de réduction de service, c'est parce que le tableau des effectifs est une matière vivante, au fur et à mesure on doit l'actualiser, donc c'est une actualisation qui n'a pas de conséquence sur les services ou sur le nombre d'enfants qui seraient accueillis. On poursuit le vote.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 5 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 30

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Compte rendu des opérations effectuées par Madame la Présidente en vertu de sa délégation.

Rapporteur : Mme la Présidente

Il est proposé au Conseil de prendre acte du compte-rendu ci-annexé des opérations effectuées par Madame la Présidente en vertu de sa délégation du Conseil communautaire.

*

Mme MACAREZ – Il s'agit du compte-rendu des opérations que j'ai pu effectuer en vertu de ma délégation. Monsieur CALON a une question.

M. CALON – Oui merci. Vous nous présentez les opérations que vous effectuez en vertu de votre délégation, nous y trouvons entre autres, le renouvellement d'adhésion à différentes associations, sur quels critères sont choisis ces associations ? Qui décide du choix des associations choisies ? Je constate que dans ces opérations il y a des choix politiques, par exemple, opération 33 : renouvellement de l'Adhésion à la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aisne pour l'année 2021, alors pourquoi ne pas adhérer plutôt à la ligue de protection des oiseaux ? Et décision 54 : convention avec API relative à la fourniture de repas aux accueils de loisirs de l'été, pourquoi ne pas proposer plutôt une restauration faite sur place avec des produits frais cuisinés ? Merci.

Mme MACAREZ – Sur les adhésions, on les regarde une fois par an au moment du vote du budget, d'ailleurs on a regardé le tableau des adhésions lors de notre groupe de travail sur le budget, puisque l'on est vigilants à ce qu'ensuite, quand on fait partie d'un certain nombre d'organismes, se serve de ces organismes, c'est extrêmement important de continuer à être curieux sur un certain nombre de sujets et de se former. Sur la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aisne, c'est très bien et je crois que c'est important puisqu'il me semble qu'il y a un plan de chasse au niveau du circuit de Clastres, mais il y a aussi d'autres collaborations que nous avons, par exemple, dans le cadre du centre de sauvegarde des animaux sur le Parc d'Isle. Sur l'autre question que vous avez posée, on pourrait vous répondre que d'abord c'est une société Saint-Quentinoise, qui fabrique à Saint-Quentin, dans le cadre aussi de cahiers des charges particuliers où je suppose que nous avons toutes les normes qui vont bien sur le bio

etc, mais Sylvain a toutes les réponses à vos questions et je sais que nos collègues sont pressés mais on va faire vite, on va faire bien. Vas-y Sylvain.

M. VAN HEESWYCK – Juste pour bien préciser qu’effectivement, la société API est une société Saint-Quentinoise qui utilise des filières locales, avec des produits locaux pour la cuisine et donc les repas qui sont servis, donc c'est aussi bien que de le faire soi-même.

Mme MACAREZ – Merci, merci beaucoup. Donc nous allons voter sur ce dernier rapport.

Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 5 abstentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Mme MACAREZ – Juste une minute avant que l’on termine, simplement pour vous dire sur la situation sanitaire, que l’on a une dégradation extrêmement rapide en 24 heures, qui est arrivée avec une forte hausse du taux d'incidence, à des niveaux jamais connus y compris au mois de novembre. C'est une situation qui est une situation difficile, de même que pour le centre hospitalier, et pour toutes les structures médicales. Les jours qui vont arriver vont être des jours compliqués pour les quinze jours, trois semaines, les déprogrammations qui avaient déjà été faites ne suffiront pas, il faudra déprogrammer plus, réouvrir des lits et il y a eu deux ou trois transports sanitaires, je dis deux ou trois, parce qu’il y en avait un qui était encore en discussion dans le département ces derniers jours. D'où l'importance d'être vraiment vigilants, je crois qu'en fait, c'est cette problématique du variant anglais qui est à la fois, beaucoup plus contagieux, contagieux plus longtemps et plus mortel. On est sur une vague qui n'est pas facile et malheureusement, je le dis, les vaccinations sont trop timides en nombre et vont l’être encore dans les jours qui viennent, malgré tous les efforts qui sont faits par la collectivité. Je remercie tous ceux qui sont investis sur la campagne de vaccination, qui se sont déplacés dans les communes aussi hier, malheureusement les chiffres que j'ai eus tout à l'heure, malgré les annonces du Président de la République qui nous annonçait 130 000 vaccins pour la Région, eh bien le week-end prochain ce sera moins, on ne va pas tourner à plein régime sur le Palais des Sports, on aura à peine la moitié des doses des autres week-ends. Ce ne sera pas mieux à la clinique. On n'est pas heureux de cette situation parce qu'évidemment on a envie de protéger nos populations, d'accélérer la vaccination. Nous sommes candidats pour avoir un grand centre de vaccination dans les semaines qui viennent, et donc cette vigilance qui est importante, d'autant que, les plus de 70 ans auront accès à la vaccination, alors que l’on a déjà du mal à vacciner les plus de 75 ans, parce qu'on n'a pas assez de vaccins. Il faudra nous expliquer comment on fait. Je voulais simplement remercier donc tous ceux qui participent à

- 24 mars 2021 -

cette campagne et puis également, remercier tous ceux qui ont travaillé à la préparation de ce conseil et à la constitution du budget. Je vous souhaite une bonne soirée, j'espère que la France va gagner.